

Wallonie- FRANCE

Expression libre, démocratique
et pluraliste

BELGIQUE - BELGIË
P.P.
4020 LIÈGE 2
BC 1896

N° d'agrégation P201066
Bureau de dépôt: 4020 Liège 2
Bimestriel, juillet / août 2009
N° 85 - 3,00 €

ASBL - © N° dépôt : 0088398 - Exp. : 49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège

PÉRIODIQUE D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION, FONDÉ EN 1994

Sommaire

L'économie wallonne a un besoin
vital de la France
R.-G. Thirlon, p. 2

Parlons un peu des silences du 7 juin
J. Rogissart, p. 3

Les langues étrangères à l'école
primaire + Que la vérité éclate
P. Mélot, p. 5

L'État fédéral est un ventre mou
Oculus, p. 7

Un peu d'histoire, p. 8

La taxation des revenus du travail
R. Jacques, p. 9

Billet sur la Francophonie
P. Bertrand, p. 10

États généraux de Wallonie
J.-S. Jamart, p. 11

On nous écrit, p. 14

La dernière croisière du Belgicain
M.-L. Lemmens, p. 16

Billet de la Nouvelle Wallonie Libre
J. Rogissart, p. 17

Situation politique
au jour le jour, p. 18

Vu de Flandre, p. 21

Épinglé dans la presse
J. Liénard, p. 22

Les articles n'engagent que leurs auteurs



L'économie wallonne a un besoin vital de la France

René G. Thirion,

ancien secrétaire général de la Chambre française de Commerce de Liège*

Les patrons des PME wallonnes n'ont pas encore pris conscience qu'il est plus intéressant pour eux d'échanger avec la France qu'avec la Flandre. Quarante-cinq années de carrière commerciale en Belgique m'ont appris la difficulté de vendre chez nos voisins du Nord, sinon son impossibilité depuis quelques années déjà. Le Flamand n'achète *wallon* que lorsqu'il ne peut faire autrement. Le Wallon a tendance à favoriser cette région pourtant devenue hostile dans ses achats, car il est encore empreint du sentiment national.

À l'heure où notre marché local se rétrécit, il est important de faire même plus que vendre. Il est important de commercer, c'est-à-dire de pratiquer des échanges étroits entre les acteurs industriels et commerciaux des Régions de France.

C'est à ce prix que les affaires wallonnes se redresseront. Mais en marketing, l'on parle souvent d'un péché majeur qui paralyse l'entreprise : la **myopie marketing**.

Quel est son principe ? Consultons le *Petit Larousse*.

«**Myopie** : 1. Anomalie de la vue qui fait que l'on voit trouble les objets éloignés. La myopie provient d'une trop grande convergence du cristallin, qui forme les images en avant de la rétine. Le port de verres divergents corrige cette anomalie. 2. Fig. Manque de discernement, de perspicacité, de prévoyance».

Voyons maintenant ce qu'en disait Théodore Levitt, professeur à Harvard (USA) et l'un des créateurs de l'idée marketing : «*la myopie marketing atteint les cadres et dirigeants de nombreuses entreprises qui n'arrivent pas à avoir une vision large de leur activité et de ce fait, mettent sa croissance en danger par leur manque d'orientation marketing.*»

Alors, essayons de voir pourquoi la France est particulièrement importante pour eux.

1° la proximité : la France nous est proche géographiquement. Liège

est plus proche de Paris que Marseille. Ne parlons pas du Nord de la France qui est encore plus proche et quémandeuse de rapprochement avec la Wallonie. La distance n'est donc pas un obstacle majeur ;

2° la langue : la Wallonie, dans son ensemble est profondément francophile et possède parfaitement la langue et la culture de l'Hexagone, la communication se fait avec une facilité déconcertante ;

3° le risque d'Impayés : de nombreuses sociétés bancaires ou de factoring sont à la disposition de l'entreprise et permettent de s'assurer contre les mauvais payeurs ;

4° les formalités administratives : des organismes comme les chambres françaises de commerce et d'industrie sont à disposition de l'entreprise wallonne pour l'aider aussi bien à une implantation dans ce marché que pour mettre en contact fournisseurs et clients de nos régions respectives ;

5° des difficultés insurmontables pour franchir la frontière ? Avec la suppression de la circulation des personnes et des biens par l'Europe, c'est devenu un mauvais souvenir.

Elle serait aussi particulièrement intéressante pour nos petites entreprises innovantes, et il y en a un grand nombre chez nous, de bénéficier de l'appui de grands groupes français.

À titre d'exemple de réussite, l'on peut citer Orthodyne, un concepteur liégeois d'analyseurs de gaz chromatographiques, qui s'est créé une réputation mondiale grâce à des clients comme Air Liquide, Air Products, Praxair, toutes multinationales françaises ou encore le CRNS. En 2005, une Marianne de Cristal l'a récompensée pour la constante amélioration des rapports industriels et commerciaux avec l'Hexagone.

D'autres exemples, comme les Éditions Hemma, basées à Chevron, qui publient des livres pour enfants et qui

mêlent dessinateurs et auteurs wallons et français, ou encore Star-Apic qui produit des systèmes d'informations géographiques et qui essaime des implantations prospères à Paris, Lyon et Mulhouse.

Ces quelques noms parmi d'autres prouvent combien, si les PME liégeoises s'orientaient plus vers la France au lieu de s'obstiner à se cogner sur le mur de la frontière linguistique belge, elles bénéficieraient d'un accroissement rapide de leur chiffre d'affaires et augmenteraient le nombre de leurs collaborateurs plus facilement.

Et ne parlons pas d'une éventuelle intégration de la Wallonie à la France. Cela donne le vertige.

Se trouver au cœur de la 5e puissance économique mondiale, bénéficier du soutien d'un gouvernement qui pratique un équilibre entre ses régions et dont le président a une présence diplomatique presque universelle, leur donnerait des capacités d'exportation qu'ils ne peuvent même pas imaginer aujourd'hui !

Et même pour les petites entreprises industrielles, commerciales ou artisanales wallonnes qui n'exportent pas leur savoir-faire indéniable, se retrouver au milieu d'un marché domestique de près de 70 millions de consommateurs, quelle aubaine !

L'on a toujours dit que la Belgique était un petit pays. Et c'est vrai. Alors pourquoi les Wallons ne verraient-ils pas grand en optant pour la grandeur et la puissance. Là, ils pourraient développer de nouveau le génie créateur qui a essaimé en Europe les siècles derniers.

Mais cela est pour un futur proche. En attendant, resserrons les liens politiques, économiques, culturels et sociaux avec la France. Ce sera le premier pas vers une prospérité pour nous, alors qu'actuellement, elle est en train de disparaître à une vitesse en constante accélération !

* www.wallonie2010.eu

Parlons un peu des silences du 7 juin

Jacques Roglissart

L'Europe, oh, l'Europe ! Je me plais à reciter ici cette phrase de Bossuet : «le silence des peuples est la leçon des rois». L'énorme taux d'abstention (57% dans l'ensemble de l'Union) aux élections du Parlement européen ne saurait s'interpréter comme une simple crue de l'indifférence ; c'est le grondement d'une réprobation sourde et massive face à une offre participative trop uniment europhile. Il serait même plus élevé si certains États, dont la Belgique, ne rendaient pas le vote obligatoire. Viendrait-on à l'idée d'en contester la signification, la montée générale de partis contestataires affinerait le déchifrage de l'événement. Ce deuxième phénomène, il est vrai, ne s'est pas produit dans le royaume d'Albert II. Mais la vérité sort parfois de la bouche des innocents : M. Louis Michel a dit ce qui est en constatant que le rejet de son Europe est à l'image de la fracture qui s'est créée entre les classes politiques du continent et leurs citoyens. Je dis, moi, que celle-ci procède directement d'une eurocratie de plus en plus néolibérale qui, non seulement ne rend pas les Européens plus forts et plus riches comme on nous l'avait promis, mais propage la précarité économique, la mise en pièces des services publics, l'amincissement des couvertures sociales et l'impuissance des pouvoirs nationaux démocratiquement élus. Je ne prendrai au sérieux aucun discours réformateur, qu'il soit de droite ou de gauche, s'il n'est précédé de la répudiation du traité de Maastricht et du pacte dit de croissance (où est-elle maintenant ?) et de stabilité monétaire. Il faudra peut-être ajouter le traité de Lisbonne à la liste des horreurs si la malheureuse Irlande, soumise à une pression colossale, désavoue le résultat de son référendum de 2008. Combien serait-elle plus forte si les autres nations avaient été appelées aux urnes d'une semblable consultation ! Mais les maîtres de l'ombre et leurs partisans ont compris qu'il est dangereux pour leurs plans de donner la parole aux peuples. Ils font voter les Parlements où grouillent leurs obligés, c'est plus sûr.

Pour atteindre leurs objectifs économiques, les princes de l'eurocratie ont besoin de niveler, sinon de concasser, les identités nationales où se forment les représentations les plus précises de l'intérêt général. En bonne logique néolibérale — et en toute déraison civilisationnelle — leur système est de moins en moins européen et de plus en plus mondialiste. Il n'a plus de frontières territoriales, ni culturelles. Pourquoi donc ne pas admettre la Turquie dans l'Union ? C'est d'ailleurs la volonté des États-Unis. Et pourquoi pas demain tout le Maghreb (c'est l'idée de M. Michel) ou, somme toute avec plus de pertinence, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada qui ont leur souche dans le Vieux Monde (l'éventualité a cours de spéculation à Londres) ?

À ce dévergondage de la pensée, le Président de la République française oppose la revendication d'une Europe qui protège ses habitants. Mais ce ne sera pas possible par le jeu des institutions communautaires. Il y faudra un coup de force, à moins que la crise actuelle ne ramène les gouvernements à la raison sous l'aiguillon de la nécessité. M. Sarkozy, qui a mieux pris le pouls de la France que ses principaux adversaires, sera-t-il l'homme de ce coup-là ? C'est que le changement ne serait pas un bricolage cosmétique : il faudrait donner au Conseil des chefs d'État et de gouvernement autorisé sur la Banque centrale européenne, remettre en place certaines protections douanières autour de l'Union, mettre fin au monopole de la Commission en matière d'initiative réglementaire et obliger le Parlement européen à définir publiquement ses priorités d'action pour la durée de la mandature. Et plus généralement laisser respirer les nations en admettant que chacune a ses intérêts propres et que l'on ne peut pas les nier indéfiniment au nom d'une convergence aussi supérieure que mythique et, encore moins, de la chimère d'un fédéralisme continental.

Ce n'est pas en Belgique que la France trouvera une alliée dans cette

œuvre d'assainissement démocratique. La Flandre compte sur l'Europe pour s'extraire du royaume au rythme de ses convenances — elle commence pourtant déjà à subir les effets toxiques du néolibéralisme et elle expose sa culture au risque d'un envahissement linguistique du *basic* américain, bien plus dangereux pour elle que le français. Dans la Communauté française, la discussion est à la fois plus sommaire et plus désolante. Tous europhiles, les quatre grands partis professent à qui mieux mieux que nous sommes en écrasante majorité sur leur longueur d'onde (ils savent bien, au fond, qu'un référendum les démentirait). Aussi se contentent-ils de seriner que les enjeux européens sont importants — ce qui est vrai — sans juger utile d'en expliciter la consistance — ce qui serait imprudent pour leur tranquillité. On ne doit donc pas s'étonner que les problèmes régionaux aient complètement éclipsé ceux de l'Union européenne dans la campagne préparatoire au 7 juin. Conséquence de la simultanéité des scrutins ? Peut-être. Mais alors, il importe de bien comprendre pourquoi les débats furent aimantés dans cette direction.

Malgré tous leurs efforts, les exécutives officielles ne purent dissimuler que la Wallonie et Bruxelles ne sont pas restées tout à fait à l'écart des grandes évolutions européennes. Le PS et le MR ont beau crier victoire, ils sont en recul. Le tassement du premier participe de l'usure générale de la social-démocratie qui expie son alliance avec l'eurocratie et qui est devenue incapable de formuler un nouveau projet de société. Sous l'éperon impatient de M. Reynders, le second s'est emballé dans une course à l'ultralibéralisme sans souci des effets de la crise sur les masses. Le résultat le plus tangible de cette chevauchée a été de rallier une bonne partie de l'électorat populaire autour du drapeau rouge et, si le parti bleu l'emporte — relativement — dans la capitale, il en est redevable à la réputation (imméritée) du FDF comme meilleur défenseur des francophones. >>>

Singulier paradoxe, mais réjouissant à tout prendre au terme d'une campagne dont on avait banni le thème de la réforme de l'État, pourtant brûlant d'immanence !

De tout cela, Ecolo a tiré grand profit. Inutile de dire qu'il n'est pas plus avisé sur l'Europe et que sa vision sociale, outre que ses dioptries les plus valables sont désormais le bien commun de toutes les formations, reflète largement une illusion fantasma-

tique. Il n'en a pas moins fait fonction d'exutoire pour le vote des mécontents du Système, sa cure d'opposition lui ayant rendu une séduction, à défaut d'une bonne technicité. On le verra bientôt à l'œuvre. Je n'en augure pas grand bien, mais je me demande qu'à me tromper.

Nous attendrons encore avant de savoir comment nos états-majors politiques envisagent de nous sortir de la crise (se contentent-ils d'escompter,

comme M. Van Rompuy, un éventuel succès de M. Obama ?) et comment ils vont soutenir le choc de la prochaine offensive flamande. Il ne faut pas être grand politologue pour saisir que les deux fronts sont soudés. Pas de quoi être rassuré. Mais il y a une conscience de révolte qui se renforce. Et il y a la France, inflexible-ment hostile au monde que nous prépare la Conférence trilatérale et patrie de recueil des Wallons quand l'État belge aura brûlé ses derniers tisons.

Vote électronique, ça suffit !

Une fois de plus, une fois de trop, beaucoup d'électeurs belges ont eu affaire au vote automatisé. «*La Belgique est le seul des 27 États de l'Union européenne à imposer un système de vote automatisé (...) à 44% d'électeurs*», disait Pour EVA (Pour une éthique du Vote Automatisé) dans *Le Soir* (18.05).

Quelques décisions d'États européens :

- en Irlande, le gouvernement renonce à se servir du coûteux matériel électronique. Il n'aura jamais servi !
- en Allemagne, la Cour constitutionnelle déclare illégale cette technique ;
- en France, le ministère de l'Intérieur incite les commu-

nes à renoncer à l'achat de matériel électronique ;

- en Finlande, la Haute Cour administrative annule le premier essai de vote électronique.

La justification est partout la même : **aucun contrôle démocratique n'est possible**. Ajoutons qu'en Belgique, il coûte trois fois plus cher que le vote papier.

Rien n'y fait ! La plupart des parlementaires, décidément sourds et aveugles, restent les partisans de ce système. Cette attitude serait-elle dictée par ignorance, par intérêt personnel ou par une volonté malsaine ? Faudrait-il leur en faire l'injure ?

SPORT

Water-polo en rade

En mai, la Fédération belge de natation adopte une règle (déjà appliquée en France et aux Pays-Bas) concernant le water-polo : les rencontres

devront se dérouler dans des piscines olympiques (50 m de longueur) et d'une profondeur minimale de 1,80 m. C'est sans surprise que l'on prend connaissance de la proposition émanant de la *Vlaamse zwemfederatie* : elle entraînerait la rétrogradation en division 2 du Royal Brussels Poseidon, faute de trouver un grand bassin. Commentaire de l'échevin des Sports Eric Bott (FDF) : «*À l'instar de*

ce qui se passe en football, je déplore une nouvelle fois que ce soit une fédération issue du nord du pays qui dicte ses lois à l'ensemble de la Belgique. Force est de constater que le sport n'est pas préservé des avancées conquérantes de la Flandre» (*Le Soir*, 25.05). Ne s'en étonneront que les naïfs !

Paul Durieux

Provincialisme, quand tu nous tiens (ou : j'aime pas mon voisin)

En mai, la section de Flandre-Occidentale de la *NVA* a organisé une manifestation (bon enfant, précise-t-on) à l'université de Gand, chef-lieu, comme chacun sait, de la Flandre-Orientale. La raison du mécontentement des nationalistes flamands ouest-flandriens ? Rien moins que la fuite des cerveaux de la première province vers la seconde. Ils ont en effet constaté que nombre d'étudiants faisant leurs études à

Gand avaient tendance à y faire souche. L'avenir économique et social de la province côtière, ainsi vidée de sa substance intellectuelle, en serait compromis !

Pour étayer leur argumentation, les zélés membres de la *NVA* ont mesuré le quotient intellectuel d'un certain nombre d'étudiants de leur belle province pour déterminer la quantité de connaissances qui émigre ainsi chaque an-

née vers la province voisine.

L'histoire ne dit pas si lesdits membres de la *NVA* en ont profité pour mesurer leur propre QI (histoire de connaître la richesse intellectuelle dont disposent encore les Polders).

Imaginons un parti protestant contre une fuite des cerveaux des Deux-Sèvres vers la Vienne ...

J.-P. R.

Les langues étrangères à l'école primaire

Pierre Mélot

Dès l'an prochain, nous a annoncé le ministre communautaire de l'Enseignement Christian Dupont à quelques semaines de la fin de cette législation, les élèves de 6^e année primaire de Wallonie et de Bruxelles seront soumis à un test commun et obligatoire portant sur la connaissance de la langue étrangère apprise à l'école primaire (*). Les résultats de cette épreuve seront joints au CEB (certificat d'études de base), document donnant accès à l'enseignement secondaire. Le ministre ajoute que, à la fin de l'année scolaire en cours (2008-2009), les élèves de 6^e année fréquentant un échantillon de 1.000 écoles primaires (environ la moitié du nombre total) subiront, à titre informatif seulement, l'évaluation en question, provisoirement non certificative (c'est-à-dire n'entrant pas en ligne de compte pour l'établissement du CEB).

Le double objectif poursuivi par le ministre est, d'une part, de mesurer les connaissances en langues étrangères au sortir de l'école primaire (et non de recalculer les élèves) et, d'autre part, d'en élever le niveau.

Cette épreuve se compose de trois parties :

1. compréhension à l'audition (le professeur donne des injonctions que l'élève doit exécuter, montrant ainsi s'il a compris le message et dans quelle mesure. Exemples : *Draw a dog ! Give me your pen ! / Ga naar de deur ! Schrijf het nummer 20 !*) ;

2. expression orale (le professeur pose des questions auxquelles l'élève doit répondre. Exemples : *How old are you ? What do you do at school ? / Hoe oud ben je ? Wat doe je op school ?*) ;

3. compréhension à la lecture (l'élève doit lire et comprendre un texte rédigé dans la langue étudiée portant sur un sujet développé au cours).

On le voit, le pouvoir politique a fait du chemin en Communauté française de Belgique en matière d'enseignement des langues étrangères. Depuis 1998 pour la Wallonie (Bruxelles a dé-

marré en 1962), une législation a été progressivement mise en place organisant ces cours au degré primaire, et nous voici maintenant en présence du contrôle du niveau des connaissances des écoliers de 6^e année. Mais que d'efforts pour en arriver là ! La pression exercée par les enseignants et les parents ouverts sur le monde n'y est pas étrangère. De même que le développement croissant de l'enseignement en immersion...

Se pose donc maintenant pour les parents [uniquement wallons, cf. ci-dessous (*) et (**)] des élèves concernés (3^e ou 5^e année) la question lourde de conséquences du choix de la langue étrangère. Sous une forme concrète et individuelle : **Quelle est la langue la plus appropriée pour notre enfant ?**

Plusieurs sous-questions viennent immédiatement à l'esprit des parents dès qu'ils se mettent à soupeser les divers aspects de la question. Par exemple : Où habitons-nous, de même que notre enfant ? Près (ou loin) d'une frontière linguistique ? Une des trois langues proposées est-elle pratiquée dans notre famille ? Notre enfant manifeste-t-il déjà des aptitudes, des goûts qui le prédisposent à telle ou telle orientation professionnelle ? Quelle est la situation linguistique, actuelle et à terme, du marché de l'emploi ? Une des langues proposées a-t-elle notre préférence (ou notre aversion) de principe ? Idem pour notre enfant ? Mais la question cruciale, celle qui, en définitive, habite la plupart des parents, est bien (ou, en tout cas, devrait être) la suivante : **Dans quel monde notre enfant vivra-t-il une fois devenu adulte ?**

Transposée dans le contexte belge, cette question équivaut à se demander : **Vaut-il mieux, dans l'intérêt de notre enfant, miser sur l'anglais ou sur le néerlandais ?**

(N.B. : l'allemand, bien que parlé par le plus grand nombre d'Européens en tant que langue maternelle, ne paraît pas retenir l'attention d'un grand nombre de compatriotes francophones).

Pour nous faire une idée des choix effectués actuellement par les parents wallons quant aux langues étudiées

par leurs enfants à ce niveau, passons en revue la répartition des trois langues enseignées à l'école primaire dans les différentes provinces de Wallonie.

Les pourcentages globaux (toutes provinces confondues) sont les suivants : néerlandais : 70,1% ; anglais : 28,5% ; allemand : 1,4%. (N.B. : plus le niveau d'études s'élève (du primaire au supérieur), plus la proportion s'inverse en faveur de l'anglais).

L'affinement par province et par langue majoritaire donne les résultats suivants :

Brabant wallon : néerlandais : 97 % ;
Hainaut : néerlandais : 71 % ;
Namur : néerlandais : 77% ;
Liège : anglais : 60% ;
Luxembourg : anglais : 60%.

À la lecture de ces données contrastées, on s'aperçoit que la cassure est très nette entre les provinces wallonnes. Alors que le centre et l'ouest de la Wallonie sont majoritairement tournés vers le nord du pays (flamand/néerlandophone), l'est et le sud ont choisi de diriger leurs regards vers le monde extérieur (anglophone). À ce sujet, il est intéressant de noter que la progression de l'anglais s'est accélérée partout ces dernières années, essentiellement sous l'influence de la diffusion planétaire de cette langue. En proportion inverse, il faut observer que le néerlandais, malgré un certain intérêt sur le plan de l'emploi en Belgique même, n'a pas cessé de régresser, principalement sous l'effet calamiteux des positions nationalistes flamandes et de la situation politique incertaine de l'État belge.

Les deux facteurs énoncés ci-dessus (succès de l'anglais dû à la mondialisation des échanges humains et matériels, et affaiblissement du néerlandais en raison de l'ébranlement de l'État belge) ne faisant que s'affirmer davantage, il semble plausible de penser qu'à une échéance encore indéterminée — mais peut-être pas si lointaine — les deux principales communautés linguistiques du pays, prenant de plus en plus leurs distances, ne pourront plus communiquer >>>

massivement et valablement entre elles ni en français ni en néerlandais mais uniquement par l'intermédiaire d'une langue tierce, l'anglais (**). Dans ces conditions, on peut s'interroger sur ce qui subsistera — et pour combien de temps — de la "cohésion nationale"...

À chaque parent wallon de méditer l'évolution en cours à l'heure où se posera pour lui le choix linguistique qu'il imposera, pour très longtemps, à ses enfants !

(*) En Région Wallonne, un cours de langue étrangère (allemand, anglais ou néerlandais)

est obligatoire à l'école primaire depuis 1998 en 5^e et en 6^e année à raison de deux heures par semaine (régime spécial — à horaire renforcé et démarrage dès la 3^e année — pour les écoles de quelques communes wallonnes proches de la Communauté germanophone).

En Région bruxelloise, le cours de néerlandais (pas de choix autorisé) est obligatoire depuis les lois linguistiques de 1962, à raison de 3 heures par semaine dès la 3^e année primaire, de 5 heures par semaine dès la 5^e année primaire.

(**) Remarquons qu'à Bruxelles (où le débat est faussé, à vrai dire inexistant, puisque le choix des langues n'existe pas), un certain nombre de parents — même s'ils trouvent l'anglais plus important et souhaiteraient que cette langue soit enseignée à leurs enfants —

les inscrivent en fin de compte dans des écoles flamandes. D'après les enquêtes : un pis-aller. Car, à tout prendre, mieux vaut le bilinguisme français-néerlandais que pas de bilinguisme du tout !

(***) En Flandre, où la première langue étrangère obligatoire est toujours le français à l'heure actuelle tant dans l'enseignement primaire que dans le secondaire, la situation évolue à grands pas. Sous la pression de l'anglais véritable "lingua franca" dans les médias, les affaires, le tourisme, la politique étrangère, l'enseignement supérieur, etc., et selon le souhait de plus en plus explicite de la population, le jour n'est plus très éloigné où cette langue mondiale relèguera officiellement (donc dans les écoles) le français en deuxième position.

Que la vérité éclate !

Pierre Mélot

«Le néerlandais a deux fois moins de succès au centre comme au sud du pays».

En période électorale où les sondages foisonnent, il est de bonne guerre soit de les approuver, soit de les mettre en doute selon qu'ils vous agréent ou non. Reconnaissons tout de même que, sans leur accorder un crédit démesuré, les résultats qui en découlent nous livrent en général d'assez bonnes indications ayant valeur statistique.

Le journal *Le Soir*, par exemple, a consacré, début mai, quelques numéros à la publication d'une vaste enquête sur le jugement que Wallons et Bruxellois se portent réciproquement (*). Ont ainsi défilé, jour après jour et page après page, de nombreuses estimations portant sur leur perception réciproque, leur identité, le chômage respectif, les langues qu'ils pratiquent ou apprécient, la Flandre qu'ils côtoient, les pouvoirs dont ils rêvent, l'avenir institutionnel de la Belgique, etc.

C'est ainsi que nous avons relevé, passée peut-être un peu inaperçue, une donnée chiffrée qui, dans un avenir qui tend à se rapprocher, ne va pas manquer d'éclater au grand jour. La nouvelle — car c'en est une ! — ne plaira sans doute pas au nord du pays, très braqué, comme chacun

sait, sur les questions linguistiques. Mais cette nouvelle est un fait et il va falloir en tenir compte... Divulguons-la dans toute sa cruauté pour nos concitoyens flamands : «*Près de sept Wallons sur dix et plus de six Bruxellois (sans doute francophones, mais le sondage ne le dit pas explicitement) sur dix ont la conviction que l'anglais est la langue dont l'apprentissage leur semble "le plus important" pour leurs enfants. Le néerlandais a deux fois moins de succès au centre comme au sud du pays.* »

Voilà une nouvelle qui va en soufler plus d'un ! Pour la commenter, cédon la parole à Marc JACQUEMAIN, sociologue des identités contemporaines, professeur à l'université de Liège, qui a réagi à l'avis des parents dans la foulée du sondage : «*C'est un signal extrêmement intéressant. Il traduit une vision assez abstraite de la réalité, puisque la connaissance du néerlandais reste évidemment primordiale en termes d'accès à l'emploi. En même temps, ce signal indique que le premier partenaire imaginé des sondés n'est plus la Flandre...* » Et cet observateur perspicace de poursuivre : «*On sent poindre une forme d'éloignement du partenaire "naturel" de la Wallonie et de Bruxelles. Comme si la dissociation était acquise...*

C'est surtout vrai en Région bruxelloise où moins d'un tiers des parents pointent le néerlandais comme la langue dont l'apprentissage leur semble "le plus important" !

Si l'on creuse un peu «*cette forme d'éloignement du partenaire "naturel"*

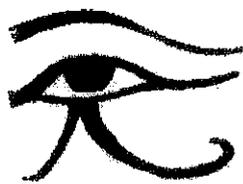
de la Wallonie et de Bruxelles, comme si la dissociation était acquise... », on se rend compte que l'étape suivante — la séparation de fait — pointe en filigrane le bout de son nez. Ce qui amène le journaliste du *Soir* à interpellé le professeur Jacquemain sur les conséquences, au plan institutionnel, de la dissociation en cours dans le champ linguistique.

Question : Wallons et Bruxellois n'imaginent pas le même avenir...

Réponse : «*L'option du "stand alone" [N.B. : rester seul] apparaît plus attractive pour les Bruxellois pour la simple raison qu'elle est plus facile à envisager. "En face", près d'un Wallon sur cinq imagine la Wallonie rattachée à la France. Ce scénario a gagné en crédibilité ces deux dernières années. Car la Wallonie, contrairement à la Flandre, se sent orpheline d'une nation.* »

(*) Sondage réalisé par le Centre d'étude de la vie politique de l'ULB pour *Le Soir* et la RTBF entre le 24 et le 28 avril 2009 auprès de 900 Wallons et de 880 Bruxellois (sans doute francophones). Les quotidiens flamand *De Standaard* et français *La Voix du Nord* en ont relayé les résultats dans leurs colonnes.

P.-S. : si nous sommes lus par l'auteur du sondage, nous aimerions qu'il nous informe — et, par la même occasion, nos lecteurs et ceux du journal *Le Soir*, sur la raison du nombre quasi identique de personnes sondées en Wallonie (900) et à Bruxelles (880) alors que le chiffre de population varie de presque 4 à 1. Merci d'avance.



«L'État fédéral est un ventre mou»

Non, ce jugement humiliant n'est pas de notre plume ! Il est l'intitulé d'un constat navrant auquel se livre Pierre NOTHOMB, directeur de la société Deminor (*), et qui a paru dans la rubrique "focus" du cahier économique du journal *Le Soir* (09/10. 05.09). Nous en reproduisons ci-dessous les "meilleurs morceaux". À déguster avec attention et sans modération ! Est-il besoin de préciser que ni ce responsable financier ni le journal *Le Soir* ne passent précisément pour des fossoyeurs de l'État belge ? Mais la vérité a ses droits et on ne peut décemment tout avaler, même quand on croit dur comme fer en la Belgique éternelle...

Le Soir : Voilà donc qu'un nouveau grand groupe belge passe sous contrôle étranger. Y a-t-il une fatalité ?

P. Nothomb : C'est un refrain connu en tout cas. Sans vouloir refaire toute l'histoire économique du pays, la série est frappante. On a vendu Cockerill-Sambre mais, très vite, Cockerill a été noyé, l'acquéreur Usinor s'est fondu dans Arcelor, lequel a été racheté par Mittal. Même topo avec Petrofina : le mariage à deux avec Total est très vite devenu un mariage à trois avec Elf et les engagements avec Petrofina s'en sont trouvés noyés. Pour le rachat d'Electrabel par Suez, il faut être plus nuancé car l'intégration a été très progressive et parce qu'il y a quelques Belges qui comptent chez GDF Suez. Mais quid demain et après-demain ? La réalité est qu'aujourd'hui Electrabel a une belle-mère qui s'appelle l'État français.

LS : Et donc, selon vous, Fortis...

PN : ... sera tôt ou tard relativement noyée dans BNP Paribas, puisque celle-ci ne va pas s'arrêter de réaliser des acquisitions.

LS : Quel est le mal belge ? Est-ce la taille du pays, trop petite ?

PN : Cet argument-là ne tient pas (...)

LS : Quelle est votre explication ?

PN : Je suis convaincu que la lourdeur de notre structure fédérale a joué contre nous dans le dossier Fortis. Cette structure n'est pas assez efficace, pas assez rapide, trop complexe. (...)

LS : Au fond, ce qui manque selon vous, c'est une administration forte.

PN : Exactement, il nous faut des structures permanentes, organisées, en partie dépolitisées et, surtout, qui soient en lien avec le monde des affaires. (...)

LS : La structure fédérale de la Belgique n'a pas aidé dans ce dossier : vous donnez du grain à moudre à ceux qui ne veulent plus de cet État fédéral...

PN : Je ne dis pas qu'il faut découper ce pays en morceaux, mais il ne faut pas se voiler la face : ce qui est arrivé à Fortis ces derniers mois a fait plus de dégâts pour l'unité du pays que les coups de boutoir assénés depuis des années par la NVA dans le dossier Bruxelles-Hal-Vilvorde. (...) Vous avez remarqué comme nos ministres doivent prendre de plus en plus le Thalys ? S'il faut parler électricité, c'est direction Paris et l'Élysée. S'il faut parler banque, idem... Nos ministres deviennent les mandataires d'un pouvoir situé hors du pays.

LS : En somme, Fortis serait la preuve ultime du délitement de l'État belge.

PN : C'est une étape non négligeable dans cette direction. Malheureusement.

LS : Propos «belgicains» ?

PN : Ce n'est pas le sujet, je parle ici d'efficacité et d'indépendance sur des questions stratégiques majeures. Une chose est sûre : rester sans bouger en attendant le prochain tsunami ne va rien arranger, au contraire.

Que pensez-vous du climat de cet entretien, cher lecteur ? Peut-on par-

ler de confiance en l'avenir dans le monde de la finance belge ou y ressent-on une comme une atmosphère de fin de règne ? À notre avis, le défaitisme est profond et le sentiment d'une absence de solution belge au mal existentiel belge est saisissant. Rendez-vous à la prochaine menace de cession d'un autre fleuron "national". Peut-être la porte s'ouvrira-t-elle alors sur une perspective plus réjouissante...

Oculus

(*) Deminor : société de services aux investisseurs de sociétés cotées et non cotées, mieux connue comme bureau de conseil aux actionnaires minoritaires. Cette société s'est illustrée récemment, par son opposition à l'option du gouvernement belge, dans la saga de la cession de la banque Fortis au groupe français BNP Paribas, première banque de la zone euro par la capitalisation boursière et les dépôts.

Le 'GlobalEurope Anticipation Bulletin n°35' (15 mai 2009)

reproduit 2 tableaux reprenant les 20 institutions financières mondiales les plus importantes par capitalisation boursière (en milliards de dollars).

Le premier tableau montre qu'en 1999, 11 étaient nord-américaines (pesant ensemble environ 470 MA \$) et 4 britanniques (250 MA \$). Aucun pays émergent n'y figure alors.

Le second montre qu'en 2009, 5 sont chinoises dont les trois en tête du classement pèsent ensemble plus de 500 MA \$ et 2 sont brésiliennes (15e et 18e places avec 50 MA \$). Il n'y a plus que 3 nord-américaines (ensemble pour 130 MA \$) et une seule britannique (60 MA \$).

À signaler à la 14e place : BNP Paribas doté d'un capital de plus de 25 MA \$.

UN PEU D'HISTOIRE

À L'AUBE DES MESURES SOCIALES

Le 28 février 1812 à la fosse Beaujonc et Marmonster (Ans-lez-Liège), un coup d'eau noyait 22 mineurs. Grâce au courage du chef-porion Hubert Goffin et de son jeune fils, 74 "houyeux" étaient sauvés 4 jours plus tard.

Le 22 mars, le préfet du département de l'Ourte (1) Charles-Emmanuel Micoud d'Umons faisait Goffin chevalier de la Légion d'honneur.



Hubert Goffin (1771-1821)
Dessin de Jean Müller *

On sait peu que cette catastrophe allait entraîner la prise de mesures sociales par Napoléon. Deux témoignages d'historiens :

— «La catastrophe de la fosse Beaujonc, à Liège, crée un vaste mouvement de solidarité envers les mineurs. Goffin, l'héroïque sauveteur, reçoit la Légion d'honneur. Cette récompense est plus qu'un simple geste de propagande : elle marque

une prise de conscience envers le sort du travailleur.

L'année 1813 peut être considérée comme l'aube des réalisations sociales. Le décret du 3 janvier 1813 instaure des mesures préventives contre les accidents de travail : l'entreprise peut être fermée en cas de grave négligence patronale. Chaque charbonnage doit organiser un service sanitaire à ses frais. Aucun enfant en dessous de dix ans ne peut travailler dans les mines. Le 9 février 1813, le comte Montalivet, ministre de l'Intérieur, fait diffuser une longue instruction sur les secours à prodiguer aux asphyxiés, aux noyés, aux intoxiqués à l'arsenic et aux métaux lourds (plomb, mercure). Le décret du 26 mai 1813 fonde dans le département de l'Ourte la première caisse de prévoyance en faveur des mineurs.

Ainsi, au moment où l'Empire s'écroule, Napoléon pose les premiers jalons du progrès social. Reprenant le flambeau des Philosophes et des Révolutionnaires, il ranime l'espérance et la foi en une société meilleure.»

(Extrait de Roger Darquenne, *Les Révolutions et l'Empire en Wallonie (1780-1815)*, éd. Fondation Charles Plisnier, 1974, p. 40).

— «On aurait tort d'oublier, dans ces mesures de redressement et de regroupement dans l'unité française, la législation qui se prépare en matière sociale et de ne pas signaler le remarquable décret du 26 mai 1813 qui, pour une industrie spéciale (extraction de la houille) et pour une région déterminée (Meurthe) **, instaure véritablement le socialisme

d'État : les ouvriers et les employés étaient autorisés à faire partie d'une société de prévoyance dont le siège était fixé au chef-lieu du département (à Liège)*** et dont la caisse, alimentée par une triple source (subvention de l'État, retenue de 2 % sur le salaire des sociétaires, contribution versée par les propriétaires des mines à raison de 0,50 % du montant des salaires constants), permet de distribuer des secours et des pensions. Il y a là l'ébauche d'une organisation officielle d'assurance ouvrière contre la vieillesse, l'invalidité, les accidents, même la maladie, qui aurait peut-être été étendu aux autres régions houillères, aux autres corps de métiers.

"Pour comprendre et juger le premier Empire, écrit fort équitablement G. PARISSET (*Études d'histoire révolutionnaire*, pp. 247-248), il faut toujours se rappeler que la débâcle est venue au moment où l'organisation commençait à peine."

(Extrait de Louis Villat, *La Révolution et l'Empire*, P.U.F., 1936, t. II, pp. 200-201).

J. L.

(1) Orthographe de l'époque.

* Dessin paru dans *Le livre des rues de Liège*, éd. Noir Dessin production, 2001, Grivegnée / Liège.

** Le département de la Meurthe comprenait en gros le bassin houiller de Lorraine. La défaite de 1870 et l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Moselle entraîna la suppression du département de la Meurthe et la création d'un nouveau, dit de Meurthe-et-Moselle.

*** La mention de la ville de Liège implique que le décret devait s'appliquer aussi au bassin houiller liégeois.

Dans un *Nouveau guide du voyageur dans Liège, Spa, Chaudfontaine et autres lieux*, publié à Liège vers 1845, on peut lire une intéressante relation de la visite de l'usine de John Cockerill à Seraing par «M. Nisard, écrivain». Il doit s'agir de Désiré Nisard, journaliste puis universitaire français (1806-1888). En voici le dernier paragraphe :

«Quelqu'un me montrant les ouvriers forgerons de Seraing, me les donnait comme le type de l'ouvrier liégeois. La plupart sont des hommes de choix, vigoureux, ardents au travail, l'œil intelligent et fier, mettant du cœur à ce qu'on leur laisse faire librement. C'est le type wallon si semblable au type français : intelligence et susceptibilité de gens qui ne se louent pas, mais qui se donnent ; race commode et dévouée pour qui les comprend et qui respecte leurs droits ; race remuante et séditieuse pour qui les opprime.

C'est une ressemblance de plus entre le pays de Liège et notre France.»



La taxation des revenus du travail

Roland JACQUES

La Belgique est un « Paradis fiscal » ! À cet égard, voici peu de temps, elle a même figuré sur une « liste grise ». Les médias s'en sont fait l'écho. La plupart d'entre vous qui lisez cet article se demanderont s'il fallait en rire ou en pleurer, car à part les sociétés bénéficiant par exemple du régime des intérêts notionnels ou des grosses fortunes évitant un impôt spécial dans leur pays, les classes moyennes de nos régions n'ont pas l'impression d'être privilégiées par le calcul des impôts, taxes et prélèvements obligatoires. Or, je crois pouvoir ici affirmer que nous sommes un pays de classes moyennes, je veux dire par là qu'une majorité de nos résidents se situe dans une fourchette comprise entre 50 et 160 % du revenu moyen (1).

Les comparaisons statistiques entre pays sont difficiles à établir, les chiffres et les bases relevés différant la plupart du temps de pays à pays ; de plus les statistiques nationales et donc officielles sont souvent flatteuses pour ne pas dire trompeuses. Il n'empêche que les chiffres existant sur lesquels des organisations sérieuses, des économistes et des spécialistes de ces données se sont penchés et après que les correctifs nécessaires aient été éventuellement apportés (2) des rapports ont été publiés.

Je voudrais vous parler ici brièvement et de manière compréhensible par tout un chacun de la taxation du travail, sujet dont nos dirigeants, politiques ou économiques, dissertent énormément depuis tellement de temps.

Sous un angle macro-économique, au niveau des pays européens, la Belgique figure en troisième position des pays les plus taxés avec un taux moyen de 42,8 %, derrière la Suède (46,4%) et l'Italie (43,1 %). Si nous voulons affiner un peu et ne regarder que l'environnement immédiat du pays, (Belgique, France, Allemagne et Pays-Bas) nous décrochons même la peu enviable première position (3). Et encore ces chiffres ne montrent-ils

pas la réalité car si nous les rapportons au salaire moyen brut 37.291 €, auquel j'ai déjà fait référence, ONSS compris, mais sans les cotisations patronales, (ce qui aggraverait encore combien la chose), le taux de taxation est déjà et encore une fois le plus élevé de tous : 55,4 % en 2007 ! Comment cela se peut-il ? Tout simplement parce que la moyenne écrase et camoufle en fait la vérité : cette moyenne, déjà très élevée de 42,8 % est établie sur l'ensemble des salaires mais comme les très bas salaires sont heureusement pour eux exonérés d'impôt, tandis que les salaires plus élevés ont vu, suite à la réforme fiscale, la suppression des tranches les plus hautes (55 % et 52,5 %), la moyenne doit prendre en compte les gains de ces deux catégories et les transforme en pertes pour les classes moyennes, taxées finalement sur leurs revenus de travail à 55,4 % !



En conclusion de tout cela, je souligne que, quel que soit l'indicateur choisi, la taxation belge sur le travail est la plus élevée de l'OCDE et par suite de l'Union européenne !

Un rapprochement avec la France ne pourrait apporter que des améliorations à cet égard. Comment, me direz-vous ? D'abord avec des gains évidents d'économie d'échelle. Mais ensuite et surtout parce qu'il y aurait abaissement des niveaux de pouvoir, trop nombreux (4). Chacun des inter-

venants politiques veut évidemment montrer l'utilité de son existence et faire passer sa loi, son décret, son règlement. Il se crée de ce fait des doublons et des conflits de compétence qui entraînent à leur tour des distorsions et des anomalies. À ces coûts qu'il faudrait chiffrer s'ajoute aussi le coût exorbitant de la réforme de l'État (5).

Voici des dizaines d'années que ce manège tourne et les contribuables forcés de rester sur l'engin communautaire en ont le haut-le-cœur ! Quelle masse d'argent, quelle quantité d'énergie gaspillées pour obtenir au surplus de mauvais résultats puisque les querelles communautaires ne s'apaisent pas et que nos résultats économiques restent médiocres.

On ne peut passer sous silence enfin que pour la classe moyenne, les diverses taxations sont plus équitables chez notre voisin, tout simplement.

(1) Le salaire moyen brut ONSS compris en Belgique est de 37.291 €, sans les cotisations patronales. Source : Conseil supérieur des finances, section « Fiscalité et parafiscalité » Taxation du travail, emploi et compétitivité, publié dans SED, Bulletin de documentation du service d'Études et documentation du SPF Finances août 2007. (3^e trimestre 2007, n° 3). Il s'agit d'un rapport de plus de 100 pages dont j'utilise des montants cités dans les pages 1 à 14.

(2) Les chiffres et pourcentages cités sont extraits outre le rapport cité sous 1, du rapport 2008 rédigé et publié par la Banque nationale.

(3) Taux d'imposition des salaires de l'Union européenne en 2005.

(4) La Belgique comporte 3 communautés, 3 régions, 6 gouvernements et 7 assemblées. Tout ceci fait beaucoup de monde ! Oserions-nous compter le nombre de ministres et secrétaires d'État (plus de 50) avec leurs cabinets et collaborateurs à l'avenant. Proportionnellement à sa population, si la Chine avait le même nombre de ministres que nous, elle arriverait à plus de 5.000 !

(5) En 40 ans, il y a eu 5 réformes de l'État. Les francophones n'ont jamais été demandeurs au départ et la Flandre a toujours, c'est un fait établi, avancé ses pions.

BILLET SUR LA FRANCOPHONIE

Francophonie et Économie

Pierre Bertrand, sénateur honoraire

La notion de Francophonie ne fait pas recette auprès des Francophones. Leur indifférence est d'autant plus patente que leur langue maternelle apparaît bien banale, au quotidien. Comment faire admettre que la Francophonie dépasse largement ces limites, touchant aussi au politique, au social et à l'économique ? Nous illustrons certains de ces aspects, en rappelant que la Francophonie représente 11% de la population mondiale et 12% de son revenu, en augmentation de 3 points depuis 2002. En outre, les 68 États membres de l'ensemble francophone constituent une sorte de Commonwealth à la française, dont l'influence politique — notamment à l'ONU et dans l'Union européenne — pourrait encore s'amplifier.

Certes, il faut garder à l'esprit les disparités affectant la Francophonie. Six pays (Autriche, Belgique, Canada, France, Luxembourg et Suisse) appartiennent au club des quinze États les plus riches, qui affichent un revenu annuel moyen par habitant excédant les 25.000 dollars. En revanche, sept pays sur dix des plus pauvres reconnus tels par l'ONU (Burkina-Faso, Burundi, Guinée-Bissau, Mali, Niger, République Centrafricaine et Tchad) font partie du monde francophone. L'Indicateur de Développement Humain (IDH), calculé par le PNUD en fonction de la santé, de l'éducation et du niveau de vie, classe l'ensemble de la Francophonie dans la catégorie des pays à développement moyen, malgré le lourd handicap africain.

En cinq ans, la valeur des échanges commerciaux internes à la Francophonie a augmenté de 19%, soit de près de 360 milliards de dollars. Ils totalisent 19% des exportations et des importations mondiales, grâce en bonne part à l'adhésion depuis 2004 de sept nouveaux membres (Andorre, Arménie, Autriche, Croatie, Géorgie, Grèce et Hongrie).

Le lien historique entre les anciennes puissances coloniales et les pays du Sud motive souvent des relations économiques privilégiées.

La Belgique et la France totalisent en valeur près de 45% de leurs échanges internes à la Francophonie. Cette même imbrication atteint 84% des échanges de la République démocratique du Congo, 49% du Burkina-Faso, 43% de la République Centrafricaine, 39,8% du Niger, 39% de la Guinée, 36,7% du Mali et 33% des Comores. Un quart de la valeur totale de leur commerce est interfrancophone, en Suisse, en République tchèque, en Hongrie, en Slovaquie, au Luxembourg et en Slovénie. Comment mieux démontrer l'importance de l'économie dans la Francophonie ? D'autres facteurs interviennent : le niveau de développement et la complémentarité, la proximité géographique ou l'appartenance à un même ensemble douanier.

Le lien historique entre les anciennes puissances coloniales et les pays du Sud motive souvent des relations économiques privilégiées. Ainsi la France reste le partenaire principal du Burkina-Faso, du Cameroun, de la République Centrafricaine, des Comores, du Congo, de la Côte d'Ivoire, du Gabon, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, du Tchad, de la Tunisie... La Belgique est le premier client et le principal fournisseur de la République démocratique du Congo et du Burundi. De même que l'Espagne en Guinée équatoriale, et le Portugal à Sao Tomé-et-Principe ou en Guinée-Bissau. D'autres partenaires moins privilégiés interviennent activement depuis peu, tels les États-Unis, la Chine, Taiwan et l'Inde.

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Forum francophone des Affaires (FFA), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), les chambres de Commerce, les Services de Coopération, les ONG, la Conférence permanente des Chambres consulaires africaines et francophones (94 organisations), la Chambre de Commerce franco-arabe veillent aux bonnes relations économiques au sein de la Francophonie. L'Économie avec ses incidences sociales considérables occupe à l'évidence une place importante dans l'univers francophone, qui ne se limite pas à se réjouir de "parler français" !

Source : *La Francophonie dans le monde, 2006-2007*. Rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie — OIF.

EGW États généraux de Wallonie

du 9 mai 2009 : 74,4% pour la réunion à la France

Jean-Sébastien JAMART *

Un boycott des États généraux?

Les États généraux de Wallonie se sont donc déroulés ce samedi 9 mai à l'Université de Liège. Si, comme la presse l'a souligné (*Vers l'Avenir, Le Soir, JT de la RTBF*), on peut regretter le petit nombre de participants (150 à 200 personnes). Certains ont critiqué ces États généraux de Wallonie, leur déniaient toute représentativité. Ainsi, en fut-il de José Happart, décidément très mal inspiré ces derniers temps (*La Libre Belgique, 09.05*), des responsables du Mouvement pour le manifeste wallon de Jean Louvet à José Fontaine.

Dans les élus de premier plan, seul Jean-Claude Van Cauwenberghe fit le déplacement et participa à la Commission Réunion à la France. S'il ne prit pas part au vote, l'ancien ministre-président de la Région wallonne n'a pas snobé les citoyens qui se sont réunis en États généraux de Wallonie. Il faut au moins mettre cela au crédit d'un homme politique tant décrié depuis 2005.

Jules Gheude, président du comité d'organisation des États généraux, a pu, à juste titre, dire lors de son allocution de bienvenue que : *«En ce qui concerne la légitimité de l'initiative, nous n'avons jamais eu l'intention de nous substituer aux décideurs politiques. Nous avons demandé à chaque président de parti de composer une délégation d'élus de sa formation et chaque député wallon a reçu une invitation personnelle à participer aux États généraux»*.

Mais aucun parti n'a envoyé d'élus, ni même de représentants officiels. Si quelques-uns se sont excusés, la plupart n'ont pas daigné répondre... Personnellement, je trouve un peu léger de dénier toute légitimité à une enceinte de citoyens de la base, comme le furent les États généraux de Wallonie, lorsqu'on en organise le boycott. Et puis comme le disait François Perin, seul véritable homme d'État wallon : *«les députés, sans le peuple, c'est du vent»*.

Il est à noter que même le Président du Rassemblement Wallonie France, Paul-Henry Gendebien, dont je suis le colistier à Namur, ne fit pas le déplacement. Officiellement en raison du dépôt des listes électorales pour les élections régionales qui avaient lieu le même jour... Dommage, nous aurions pu avoir une belle photo avec certains des penseurs historiques du "rattachisme" que sont François Perin, Paul-Henry Gendebien, Jules Gheude et André Schreurs. Il serait temps qu'un jour les "rattachistes" cessent leurs querelles d'ego et se réunissent enfin. Ce sera sans doute le fait d'une autre génération, malheureusement... ou heureusement !

Trois options proposées et un vote sans appel

De toute façon, "les absents ont toujours tort". Car il ne faut pas bouder notre plaisir : si la quantité des participants n'y fut pas, les États généraux de Wallonie n'ont pas à rougir de la qualité des travaux. Ceux-ci se sont déroulés en deux temps. La matinée vit la réunion de trois commissions de travail :

- 1) Commission État wallon ;
- 2) Commission État Wallonie-Bruxelles ;
- 3) Commission Réunion à la France.

Les travaux des deux dernières commissions m'ont paru de très bonne qualité. Des études économiques chiffrées sur les transferts Nord-Sud notamment ont permis aux participants d'y voir plus clair, quant aux conséquences financières et sociales d'une sécession flamande laissant la Wallonie indépendante, avec ou sans Bruxelles. La présentation faite par **Marc Lannoy** était brillante. Ce jeune économiste est attaché au Centre de recherche en économie régionale et en politique économique aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur.

Il faut noter que les journalistes n'ont pas jugé nécessaires de participer aux travaux pourtant éclairants de ces trois commissions. Ils ont préféré participer à la séance plénière de l'après-midi qui vit les rapporteurs des trois commissions présenter une synthèse des travaux de la matinée.

Ensuite, les participants ont pu voter à bulletin secret pour l'une des trois options. L'option "Réunion de la Wallonie à la France" a récolté 74,4% des suffrages, contre 16,2% pour un État wallon indépendant et 9,4%, pour un État "Wallonie-Bruxelles".

Une contribution remarquable : celle de M. Jacques Lenain sur le "comment" de l'union de la Wallonie et de la France

Ce haut fonctionnaire français a présenté trois formes possibles d'une union de la Wallonie à la France. Ces formes peuvent aller de la simple union d'un État à État, entre un État wallon et l'État français, à une assimilation totale, faisant de la Wallonie une fraction ordinaire de la France. Entre ces deux formes extrêmes, a-t-il expliqué, État associé (Union-association) ou pays assimilé (Union-assimilation), il y a la place pour une forme d'union intermédiaire,

qui ménagerait à la fois le meilleur de l'union et le meilleur de l'autonomie : l'Union-intégration.

Cette dernière formule permettrait à la Wallonie de concilier une intégration étatique à la France, avec une forte autonomie au sein de celle-ci, tout en garantissant, par l'exercice de la solidarité financière nationale, l'équivalent des services publics et des systèmes sociaux. Selon l'orateur, ce statut d'autonomie pourrait même être supérieur à ce qu'il est aujourd'hui en Belgique et permettrait à la Wallonie de conserver toutes les compétences actuelles de la Région wallonne, voire supérieures, avec l'acquisition des compétences dévolues actuellement à la Communauté française, grâce à un statut spécial qui lui serait accordé par la République en vertu de l'article 72 de la Constitution française. Quant à l'État français, il assumerait les obligations de l'ex-État belge.

Alors qui est M. Jacques Lenain ? Je n'en sais officiellement rien. Notons tout de même qu'il est un fonctionnaire français particulièrement intéressé par la situation politique belge et le sort des Wallons pour produire ce travail substantiel et faire plusieurs séjours à Andenne et à Liège pour nous présenter son projet. Mais il nous assure qu'il est venu en son nom personnel. En tout cas, c'est un fonctionnaire hors du commun, qui a le cran de sortir du traditionnel devoir de réserve des agents publics, surtout à l'égard d'un pays étranger... C'est un fonctionnaire particulièrement compétent, qui nous fait à nous Wallons des propositions institutionnelles et de solidarité financière, qui feraient rougir de plaisir nos politiciens wallons et bruxellois si elles émanaient de politiciens flamands... Alors, M. Lenain, "envoyé spécial" de l'Élysée ou de Matignon ? L'avenir nous le dira... En tout cas, ce mardi, l'Élysée accusait déjà réception des rapports des États généraux de Wallonie, ainsi que de son vote... À Paris, il semble que l'on soit plus rapide et plus poli que chez nous où de nombreux responsables politiques ou économiques wallons n'ont toujours pas accusé réception de nos rapports...

Nous publions ci-dessous le tableau synoptique résumant l'intervention de **M. Jacques Lenain**. Le texte complet peut être obtenu en versant 3 euros (4,50 € pour la France) sur le compte IBAN BE 91-0682-2719-8376 de *Wallonie-France* à 4130 à Tilff.

WALLONIE ET BRUXELLES, LES TROIS FORMES D'UNION POSSIBLES AVEC LA FRANCE

I UNION-ASSOCIATION

1. La Wallonie et Bruxelles ne font pas partie de la France;
2. les Wallons et Bruxellois ne sont pas citoyens français;
3. la Wallonie et Bruxelles sont un État souverain, associé à la France ;
4. ce nouvel État hérite du passif et de l'actif de l'ex-État fédéral belge, après partage avec le nouvel État flamand (dette publique, notamment) ;
5. l'acte d'association permet de partager avec la France

Une motion pour une Wallonie qui prenne son destin en main

Après le vote "rattachiste", les États généraux se sont clôturés par l'adoption, à l'unanimité, de la motion suivante, qui a été adressée à l'ensemble des élus wallons, avec copie aux président(e)s de parti :

Réunis à Liège le samedi 9 mai 2009, les États généraux de Wallonie

- constatent que le système fédéral belge, instauré progressivement et trop tardivement à partir de 1970, n'a pas résolu les grands problèmes économiques, sociaux et culturels énoncés dès 1945 par le Congrès national wallon, mais a par contre permis à la Flandre d'évoluer vers un État-nation riche et prospère ;
- observent que les intérêts des deux grandes Régions de la Belgique sont de plus en plus divergents, voire opposés, comme le montrent encore clairement les intentions de vote aux prochaines élections régionales et européennes, très différentes en Flandre et en Wallonie ;
- soulignent que cette profonde divergence des opinions publiques flamande et wallonne empêche, depuis les élections législatives de 2007, la formation d'un gouvernement fédéral stable et uni, capable de résoudre les problèmes des gens et de faire face, de façon constructive, à la grave crise économique, sociale et environnementale actuelle ;
- engagent les Wallonnes et les Wallons à prendre conscience de cette situation qui entraîne irrémédiablement — à court ou à moyen terme — la disparition de l'État belge et les appellent à se préparer avec courage et lucidité — et quelles que soient les inévitables difficultés — à prendre résolument en main le destin de la Wallonie ;
- expriment leur solidarité avec les francophones de Bruxelles, Région qui, en aucun cas, ne peut être abandonnée à la Flandre.

* Article également publié sur mon blog : <http://wallonieenfrance.over-blog.com/>

ou de lui confier l'exercice de certaines tâches extérieures (diplomatie,...) ;

6. l'acte d'association permet l'exercice de certaines formes de solidarité financière par la France (soutien pendant la phase de mise en place du nouvel État) ;
7. L'implication de la France est donc limitée, en étendue comme en intensité ;
8. Dès lors, la Wallonie et Bruxelles doivent, pour l'essentiel, assumer les responsabilités et les conséquences attachées à la réalité d'un État propre (viabilité, notamment politique et financière, dudit État).

II UNION-ASSIMILATION

1. La Wallonie et Bruxelles font partie de la France ;
2. les Wallons et Bruxellois sont citoyens français ;
3. la Wallonie et Bruxelles sont deux régions françaises de droit commun ;
4. l'État français hérite du passif et de l'actif de l'ex-État fédéral belge, après partage avec le nouvel État flamand (dette publique, notamment) ;
5. le système juridique français est substitué au système juridique belge, qui disparaît, sauf exceptions, après une période transitoire ;
6. la législation française, générale et particulière, est substituée à la législation générale belge, dans tous les domaines ;
7. les structures territoriales françaises remplacent les structures territoriales belges, avec leur organisation propre (organes, pouvoirs, compétences) ;
8. les provinces ex-belges, transformées en départements, gagnent en importance, la région wallonne est diminuée, la région bruxelloise reçoit les compétences départementales ;
9. le régime fiscal et les régimes sociaux français remplacent les régimes homologues belges, et les dispositifs de solidarité nationale s'appliquent aux Wallons et Bruxellois, sans distinction ;
10. l'État français reprend les compétences de l'ex-communauté française de Belgique (système éducatif notamment) ;
11. quelques dispositifs particuliers sont prévus (exemple : régime des cultes, comme pour les territoires alsacien et mosellan), à inventer pour les minorités néerlandophone et germanophone.

III UNION-INTÉGRATION

1. La Wallonie et Bruxelles font partie de la France ;
2. les Wallons et Bruxellois sont citoyens français ;
3. la Wallonie et Bruxelles sont deux régions françaises à statut spécial, des régions autonomes ;
4. l'État français hérite du passif et de l'actif de l'ex-État fédéral belge, après partage avec le nouvel État flamand (dette publique, notamment) ;
5. le système juridique belge est maintenu, à titre principal, tant pour sa composante ex-fédérale que régionale (et ex-communautaire) ; les exceptions sont limitées (exemple : droit de la nationalité) ;
6. la législation générale belge, conservée, relève de l'État français (Parlement et Gouvernement), successeur de l'ex-État fédéral belge (maintien d'un espace juridique uni de la Belgique française) ;
7. l'État français reprend les (seules) compétences d'administration de l'ex-État fédéral belge : notamment, maîtrise du système fiscal, pilotage du système de sécurité sociale, répartition des financements (dont ceux garantis aux régions), intégration du système judiciaire, de la police ex-fédérale ;
8. les Régions Wallonie et Bruxelles conservent leur statut ex-belge (organes, pouvoirs et compétences), de même pour les provinces et les communes ;
9. les Régions Wallonie et Bruxelles reprennent l'essentiel des compétences de l'ex-communauté française de Belgique (système éducatif notamment) ;
10. les Régions Wallonie et Bruxelles administrent les droits maintenus des minorités néerlandophone et germanophone, sous le contrôle de l'État français.



19 avril — Il faut dire que la moralisation de la vie financière, tant de fois promise par le gouvernement, attendra encore un peu. Le patron de Dexia, M. Axel Miller, avait renoncé, en octobre, à son parachute doré sous la pression de l'Élysée. Eh bien, le conseil d'administration lui accorde 825.000 euros à titre d'au revoir. Un grand merci de la part des contribuables qui vont devoir éponger les pertes colossales de sa banque. À noter aussi que le bonhomme s'est mis en campagne contre la vente de Fortis à BNP Paribas.

28 avril — L'assemblée des actionnaires de la banque Fortis, réunie à Gand, approuve la vente de celle-ci

À propos de banques

à BNP Paribas, à une majorité de 73%, malgré l'opposition virulente des minoritaires, nommés par l'avocat Michaël Mordrikamen, qui se conduit en énergumène. Nous ne prenons pas le capitalisme financier de l'Hexagone comme plus vertueux par nature, mais il est plus sensible aux impulsions de l'Élysée et du gouvernement, ce qui est un progrès par rapport au laisser-faire belge. D'autre part, les opposants à la vente "belgeoisaient" à qui mieux mieux, sans épargner la francophobie habituelle dans leur milieu. Ils ont donc bien mérité leur défaite.

29 avril — Les actionnaires hollandais de Fortis, réunis à Utrecht, ratifient eux aussi "l'adossement" (délicieux euphémisme !) à BNP Paribas. Épilogue de la saga ?

13 mai — La très flamande KBC

crie famine. Le gouvernement fédéral s'empresse de voler à son secours. Elle s'attend à perdre encore 2 à 4 milliards d'euros du fait surtout de ses mauvais papiers américains ? Elle commencera par en éponger elle-même 1,6 milliards. Ensuite, l'État lui fournira 2 milliards contre des actions (qui vaudront alors combien ?) jusqu'à obtenir une minorité de blocage de 25%. Au-delà de 3,6 milliards, ledit État lui allongerait les liquidités nécessaires, moyennant une prime. Les risques étant ce qu'ils sont, c'est presque un mensonge d'affirmer que le contribuable n'y perdra rien. On se consolerait à tort en pensant que, du moins, les actionnaires flamands ne feront plus ce qu'ils veulent de leur banque : les gouvernements fédéral et flamand seront toujours là pour les satisfaire, alors même qu'il subsisterait, dit-on, 1,4 milliard d'actifs toxiques dans leur bilan.



À propos des secours accordés aux "indigents" par les préfets dès 1800 dans les neuf départements "belges", M. Marc Ligot (Bruxelles) nous rappelle opportunément l'article du professeur Claude Bruneel (UCL), paru dans *La Belgique française*, éd. Crédit Communal, 1993. Extrait :

«À partir de 1800, les principales villes, Liège, Bruxelles, Anvers, Mons se dotent d'un tel établissement (un Bureau de bienfaisance). Des cités plus modestes imitent cet exemple. L'absence de fonds précipite la chute ou empêche la création, comme à Tournai. À Gand, en revanche, la municipalité repousse les propositions du gouvernement. [...] Outre leur faible salaire, ils reçoivent du pain et une portion de soupe économique. C'est là une autre caractéristique de ces maisons, la soupe à la Rutherford. Au jugement des contemporains, seule la faim peut rendre supportable le potage mucilagineux du philanthrope américain (1).

Pour soulager la misère à Verviers, en 1799, les familles Biolley et Simonis avaient organisé des soupes populaires de ce type. Le préfet de l'Ourthe en fait l'ordinaire de l'atelier public de filature. D'autres suivent. Les distributions seront étendues, par décret de l'Empereur, lors de la crise de 1812, à toutes les régions victimes de la mauvaise récolte.

Parallèlement à la mise sur pied d'ateliers de charité, des dépôts de mendicité s'ouvrent aux indigents infirmes. A Vilvorde, c'est un quartier séparé de maison de détention, baptisé refuge, qui héberge environ 170 personnes aux frais du gouverne-

ment. A Louvain, le Refuge de Charité est incorporé à l'atelier public.

Les conditions paraissent donc réunies pour entamer la chasse aux irréductibles. Une loi de 1793 portait interdiction de mendier et établissait les règles de fixation du domicile de secours. Elle est introduite dans les Départements réunis le 7 septembre 1801. Les effets bénéfiques attendus de l'ouverture d'ateliers publics ne se manifestent guère. En 1808, l'Empereur, par un nouveau décret, impose l'ouverture de dépôts de mendicité dans chaque département. Le coût sera supporté conjointement par celui-ci, les villes et l'État. Par ailleurs, le Code pénal réprime le vagabondage. Des maisons de détention sont prévues pour incarcérer les réfractaires. Dans les faits, à la fin du régime français, seuls trois dépôts de mendicité sont en état de fonctionner, La Cambre (Bruxelles), Mons et Namur. Ils retiennent à la fois des vagabonds et des mendiants de deux classes, les uns soumis au régime répressif et les autres à des conditions d'existence moins sévères.

Sous l'Ancien Régime, dans le cadre corporatif, plus d'une profession avait organisé une caisse de prévoyance afin de protéger ses membres de l'adversité. La suppression de ces groupements de métiers signifie évidemment la fin de cet avantage. Progressivement, cependant, des sociétés mutualistes voient le jour. Ainsi, dès 1796, Tournai fonde sa Société de l'Humanité. Toutes ces réalisations conservent un caractère privé. Tantôt, résurgence du passé, elles émanent d'ouvriers, tantôt elles sont d'origine patronale. [...]

Le portrait du pauvre que reflète la documentation renvoie l'image du pauvre secouru, la réserve est d'importance. La physionomie exprime un choix de société. Elle se dessine à partir des ressources que la collectivité investit ou non. Ainsi, dans le département de l'Ourthe, en 1808, plus du tiers des communes n'ont rien à

offrir. Là où il est accordé, le secours moyen annuel est de 5,31 francs, avec des extrêmes de 0,04 et 23,12 francs. Or le salaire journalier de l'ouvrier est fixé à un franc (2). Souvent l'aide est accordée en nature. Cette forme est jugée plus efficace et moins coûteuse. [...]

Conclusion

[...] Dans le secteur de l'assistance, de nouveaux principes émergent. La bienfaisance publique se substitue à la charité. Elle correspond à un droit pour le citoyen, une dette sacrée pour l'État. Les réalisations ne sont cependant pas à la mesure des intentions. En matière de santé, une nouvelle organisation légale des professions médicales, complétée par une réforme de l'enseignement, vise à mieux servir et protéger le citoyen. [...] Le bilan global offre plus de promesses que de fruits. L'argent, la durée surtout a manqué pour renverser le barrage de l'inertie et des préjugés. L'action polymorphe des préfets est fondamentale. Les impulsions décisives sont lancées, certaines en deux temps. Dans les Pays-Bas, en effet, plusieurs avaient déjà connu le banc d'essai sous Joseph II, avec une envelopure plus limitée mais sous les mêmes contraintes. Cette fois, le semis a réussi, les jeunes pousses s'élèvent, fragiles. La sanction du temps a confirmé leur excellence».

(1) Ndlr : ou "la soupe à la Rutherford", ainsi nommée d'après Daniel Rutherford (1749-1819), médecin et botaniste britannique (*Compton's Pictured Encyclopedia*).

(2) Par jour travaillé (env. 270 par an), le salaire varie de 0,75 F (manœuvre) à 1,50 F (ouvrier qualifié).

(3) Claude Bruneel ajoute : «Il serait toutefois injuste de ne pas réserver une place particulière aux nombreux travaux de Mme Nicole HAESSENNE-PEREMANS, principalement *La pauvreté dans la région liégeoise à l'aube de la révolution industrielle. Un siècle de tension (1730-1830)*, Paris, 1981 et *Les pauvres et le pouvoir. Assistance et répression au pays de Liège (1685-1830)*, Courtrai-Heule, 1983».

Une guerre avec la France ?

Excédée par la situation politique, la Wallonie décide de réunir ses sages afin de prendre une décision radicale. Douze représentants wallons se retrouvent en assemblée et désignent un président de séance. Celui-ci demande solennellement aux participants de faire une proposition qui sera soumise au vote. Long silence. Personne ne se manifeste. Finalement, au bout d'une demi-

heure, une main se lève :
— *Nous t'écoutons*, dit le président.
— *Je propose que la Wallonie déclare la guerre à la France...*
Stupeur générale. Chacun se prend la tête dans les mains. Quelle stupidité !
— *Attendez ! Attendez ! Je m'explique : la guerre est déclarée ; la France envahit la Wallonie. Elle occupe toute la région et décrète un plan Marshall. Tout est réformé. Tout se met à fonctionner. Nous sommes*

sauvés...
Les visages s'épanouissent. On trouve l'idée géniale et on passe au vote : 11 voix pour, 1 abstention. Le président s'adresse à celui qui s'est abstenu :
— *Jacques, pourquoi n'as-tu pas voté ? On peut savoir ?*
— *Et si on gagne ?.. »*

Lucien Beublet (Bruxelles)



À propos du traité de Lisbonne

Je relève dans le dernier numéro (84) de *Wallonie-France* (p. 3) une inexactitude sous la plume de Jacques Rogissart.

Voici l'extrait incriminé : « Il est certain que notre peuple, s'il était consulté par référendum, rejeterait le traité de Lisbonne comme il l'a été par les Français, les Néerlandais et les Irlandais dès lors que l'on a bien voulu leur demander leur avis ».

Voici donc une mise au point, au travers d'extraits publiés sur divers sites Internet sérieux :

— «Le processus de ratification du Traité Constitutionnel débuta en 2004 avec pour objectif une entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006 (...) lors du référendum organisé le 29 mai 2005 en France, 54,8 % des électeurs rejetèrent le traité avec un taux de participation de 70 %. Trois jours après ce furent les Néerlandais qui en firent de même (61,7 % et un taux de participation qui atteignait, lui aussi, 70 %). Le choc provoqué par le rejet du Traité Constitutionnel fut d'autant plus grand qu'il était le fait de deux États fondateurs, dont la France qui était à l'origine de l'intégration européenne.

Au 1^{er} novembre 2006, date prévue pour l'entrée en vigueur du Traité Constitutionnel, la situation était la suivante : 18 États membres avaient ratifié le traité, 2 États avaient dit "non" — la France et la Hollande — et 7 États avaient reporté sine die leur

procédure de ratification (Danemark, Suède, Portugal, Pologne, République tchèque, Irlande, Royaume-Uni)» (1).

La crise qui en résulta dura plus de deux ans au terme de laquelle "on" arriva à un accord à l'origine du traité de Lisbonne.

— «Pour le traité de Lisbonne, ce sont les juristes du Conseil qui ont été chargés de rédiger le texte », écrit Valéry Giscard d'Estaing dans *Le Monde* et il ajoute : «Il est illisible pour les citoyens, qui doivent constamment se reporter aux textes des traités de Rome et de Maastricht, auxquels s'appliquent ces amendements. Voilà pour la forme.

Si l'on en vient maintenant au contenu, le résultat est que les propositions institutionnelles du traité constitutionnel — les seules qui comptaient pour les conventionnels — se retrouvent intégralement dans le traité de Lisbonne, mais dans un ordre différent, et insérés dans les traités antérieurs.

(...) Le texte des articles du traité constitutionnel est donc à peu près inchangé, mais il se trouve dispersé en amendements aux traités antérieurs, eux-mêmes réaménagés. On est évidemment loin de la simplification. Il suffit de consulter les tables des matières des trois traités pour le mesurer ! Quel est l'intérêt de cette subtile manœuvre ? D'abord et avant tout d'échapper à la contrainte du recours au référendum, grâce à la dispersion des articles, et au renoncement au vocabulaire constitutionnel» (2).

— «Le 12 juin 2008, 53,4 % des Irlandais ont rejeté, par référendum, le traité de Lisbonne. Ce résultat sans appel revêt une importance d'autant plus grande que l'Irlande est le seul pays où, la Constitution nationale l'imposant, les citoyens se sont prononcés directement» (3).

— «Le Parlement a donné son feu vert, dans la nuit de jeudi à vendredi 08 février 2008, à la ratification par la France du traité européen de Lisbonne. Un peu moins de trois ans après le "non" au référendum sur la

Constitution européenne, qui avait donné un brutal coup d'arrêt au processus de rénovation institutionnelle de l'UE, l'Assemblée nationale puis le Sénat ont adopté à une forte majorité le projet de loi autorisant la ratification du traité. (...) Le traité européen sera ensuite formellement ratifié par la France après la signature du texte par Nicolas Sarkozy ou François Fillon.» (4)

Conclusion : Il n'est bien entendu nullement dans mes intentions de critiquer les options prises par les autorités françaises en la matière, ni même de mettre en doute le sérieux de M. J. Rogissart, mais bien de fournir aux lecteurs une information fiable et exacte, seule à même démontrer si besoin en était le sérieux des défenseurs de l'option réunioniste.

Michel MARTENS

(1) Site du "Sénat français" : (www.senat.fr) document : <http://89.202.136.71/rap/r07-1881/r07-1881.html>

(2) Site du journal *Le Monde* : http://www.lemonde.fr/opinions/article/2007/10/26/la-boite-a-outils-du-traité-de-lisbonne-par-valery-giscard-d-estaing_971616_3232.html

(3) Site du *Monde diplomatique* : <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2008-06-13-les-irlandais-rejettent-le-traité>

(4) Site de *France 24* : <http://www.france24.com/fr/20080208-france-adopte-le-traité-constitutionnel-lisbonne-europe-traité>

Démocratie ou populisme ?

La démocratie est le pouvoir donné au peuple (du grec *o dêmos*, le peuple). C'est la plus haute vertu politique. Le populisme est le pouvoir donné au peuple (du latin *populus*, le peuple). C'est le plus haut vice politique. Qui faut-il croire philologiquement ? Il est vrai que, selon La Rochefoucauld, les vertus se jettent dans les vices comme les fleuves dans la mer. Que dit le politiquement correct ? Que dois-je croire ?

Guy JANSSENS, docteur en droit

22 mai 2009, de notre correspondant maritime

LA DERNIÈRE CROISIÈRE DU « BELGICAIN »

Fleuron de la Marine nationale, digne successeur du « Belgica » d'Adrien de Gerlache et du « Belgica » de la Reine Fabiola, le « Belgicain » vient de connaître une fin qui aurait pu être tragique sans le dévouement exemplaire et l'abnégation de son équipage tout entier.

Victime de violentes tempêtes qui l'avaient écarté de sa route et éloigné de tout secours, le navire avait été heurté par un objet volumineux qui n'a pu être identifié : les hommes de vigie signalèrent seulement avoir aperçu une forme de couleur jaune et noire, avec un peu de rouge, peut-être orné d'un emblème héraldique ressemblant vaguement à un lion. Sans doute un vestige de la Seconde Guerre mondiale...

Quoi qu'il en fut, cet objet provoqua une importante déchirure de la coque, et la voie d'eau qui s'ensuivit aurait mis en péril la survie du vaisseau si les mesures les plus énergiques n'avaient été immédiatement mises en œuvre.

Grâce à la compétence de l'équipage et à la clairvoyance de son commandant, le célèbre capitaine Vanbrus-

sel, de puissantes pompes furent aussitôt mises en batterie en vue de vider les cales et de permettre le colmatage de la brèche. Malheureusement, les dégâts se révélèrent bientôt plus graves encore que prévu : chaque réparation faisait apparaître une nouvelle fuite jusqu'alors invisible, retardant sans cesse la fin de l'intervention.



À force de patience et d'ingéniosité l'équipage, uni et fort, après un long et difficile combat, vint enfin à bout de ces avaries. C'est à ce moment précis que les pompes et toutes les machines, ainsi que l'éclairage et les communications, cessèrent de fonctionner : les réserves de carburant du navire étaient épuisées !

Et c'est ainsi que, faute de fuel, le « Belgicain » se trouva désarmé et ne put résister à la tempête suivante. ... Les chaloupes mises à la mer, l'équipage désespéré s'y entassa tant bien que mal ; fort heureusement, les uns furent recueillis par un porte-avions français, les autres par un pétrolier hollandais. Le capitaine Vanbrussel, qui avait refusé de quitter son bord malgré l'absence d'orchestre, fut quant à lui sauvé par un hélicoptère enfin arrivé sur les lieux du drame. Aussitôt conduit au Palais, il fut sur-le-champ fait baron par le Roi, en récompense de sa conduite héroïque et de sa gestion avisée de la catastrophe.

Et tout fut bien qui finit bien...

Pcc Dr Michel L. Lemmens

Francophonie, vaste programme

Petit jeu pour mieux nous connaître

On ne présente plus **Bernard Pivot** qui a animé pendant tant d'années les émissions littéraires *Apostrophes* et *Bouillon de culture* sur Antenne 2 devenue ensuite France 2.

Continuant à militer en faveur de sa langue française chérie, il nous a déjà offert *100 mots à sauver* (Ed. Albin Michel). Saluons maintenant la sortie de *100 expressions à sauver* (même éditeur) qui nous in-

cite, de manière amusante, à donner de la couleur, de la saveur à notre conversation. Voyons ensemble si quelques-unes des expressions sélectionnées par l'auteur nous sont encore familières... ou mériteraient de le redevenir. (N.B. : les propositions ci-dessous présentent les sens propres et/ou figurés. Pour les explications, consulter l'ouvrage.) (Solutions page 23)

1. Pelgner la girafe

- A. Se montrer tire-au-flanc
- B. Ne rien faire
- C. Faire quelque chose de difficile

2. Avoir de la branche

- A. Avoir de la souplesse
- B. Être riche
- C. Avoir de la distinction

3. Battre la breloque

- A. Fonctionner imparfaitement
- B. Appeler au casse-croûte
- C. Délirer

4. Faire buisson creux

- A. Ne pas trouver ce qu'on cherche
- B. Se mettre à l'abri des regards
- C. Revenir bredouille de la chasse

5. Sentir le fagot

- A. Prononcer des paroles risquées
- B. Dégager une odeur de moisi
- C. Palper une marchandise en vrac



Ceci n'est pas un changement

J'ai conscience de m'enrouer dans un vent contraire en répétant, chaque fois que je le peux, qu'il faut mépriser les sondages. Le soir du 7 juin encore, il était navrant d'entendre nos dirigeants des anciens partis traditionnels avouer implicitement qu'ils avaient construit leur campagne sur la base de ces vaticinations et se réjouir ou s'affilier que les urnes aient rendu un verdict tout différent. Quand donc se décideront-ils à rejeter ces études de cancrs sur le marché politique et à travailler à partir des idées qu'ils croient justes ?

Avais-je tort aussi en prédisant que le profil des choses à venir se dessinerait en Flandre et non dans la Communauté française ? Une fois de plus, dans celle-ci, c'est produite la circulation du fluide civique dans les vases communicants du Système. Objectera-t-on que le succès éclatant d'Ecolo témoigne du désir de changement des francophones ? Il est indéniable que ce parti a fixé un grand nombre de votes contestataires. Mais il est au degré zéro d'une alternance politique. Ses ex-compétences techniques sont faibles — j'en ai pris une mesure édifiante en traitant avec le cabinet Durant pendant ma carrière professionnelle. Ses originalités sont des utopies, tantôt fâcheuses comme le rejet de l'énergie nucléaire, tantôt frisant le mysticisme comme celles qui ont trait au régime agroalimentaire. Ses exigences éthiques sont rafraîchissantes et même nobles, mais au regard de ses passages aux affaires, on devine qu'elles s'évaporeront à nouveau dans les mœurs du sérail. Il est belge par candeur, ce qu'il n'est pas moins nuisible que l'avidité boutiquière des autres : ceux-ci mettent l'idée de patrie au placard sans ignorer sa puissance ; pour nos Verts, elle est aussi étrange que si elle tombait d'une autre planète. Europhile enfin, il a voté lui aussi en faveur des traités de Maastricht et de Lisbonne sans avoir compris que leur esprit et leur prescrit vont à l'encontre de leur projet de société.

S'il importe assez peu, globalement, que le PS et le MR se soient tassés et qu'Ecolo et, dans une mesure très moindre, le CDh se soient renforcés, il est quand même intéressant de relever que le grand battu du 7 juin est M. Reyniers. Enlevant ses escadrons dans une charge forcenée contre le PS, il a commis l'énorme erreur de foncer tellement vers la droite qu'il a réveillé les réflexes de gauche des sociaux-démocrates et fixé dans leur camp une partie de la masse flottante. Les Wallons ont une répugnance très française pour l'ultralibéralisme. En s'abouchant avec M. Aernoudt, le président bleu les a inquiétés. Et il ne les a pas rassurés en tenant des discours dédaigneux des leçons de la crise financière et, par là, des souffrances des gens. À présent, il se retrouve face à un PS moins affaibli qu'il le méritait et qui reste la première formation du Sud. S'il lui prend la tête du classement à Bruxelles, ce n'est

pas sans y avoir aussi perdu des plumes. Il faudra par ailleurs démêler ce que sa position bruxelloise doit au FDF

Qu'ajouter encore avant les péripéties qui vont suivre ? D'abord déplorer l'absence de grandes réflexions de fond dans la campagne — l'échange d'invectives et de slogans entre le MR et le PS, pendant les derniers jours, n'en tient pas lieu. Comment remettre brides et freins à la finance qui nous a plongés dans le cataclysme de la crise ? Silence. De quelle Europe veut-on pour notre société ? Mystère — drapé dans des généralités équivalant au choix du statu quo. La sécurité, l'immigration ? Thèmes tabous. Dans tout le reste du continent, des aspirations (louables ou non) au changement ont émergé. Pas dans notre Communauté française. La glaciation continue.

Il est presque incroyable, mais malheureusement vrai, que les quatre grands partis francophones n'aient pas débattu de la réforme de l'État. Ils croient, ou feignent de croire, qu'elle se réduira à un simple toilettage du fédéralisme. Mais les éclairs strident déjà les nuées sombres du ciel de Flandre. On a lanterné l'impatience flamande pendant deux ans ; elle n'en peut plus d'attendre. Le VLD, relativement modéré en la cause, vient de le payer cher, ce qui nous débarrassera peut-être de M. Verhofstadt auprès duquel nos fédéristes espéraient trouver un recours. La transfusion des voix du *Vlams Belang* à la NVA n'est même pas une bonne nouvelle pour le Système : moins entravé par le cordon sanitaire, le nationalisme thiois a les coudées plus franches pour déplacer les pièces de l'échiquier. Dans cette conjoncture, il ne faudra pas compter sur une humeur conciliante du CD&V, solidement campé aux commandes de sa Région et qui sait le devoir à son tonus flamingant. Quant à la *Lijst Dedecker*, si elle n'a pas engrangé le triomphe escompté, elle est suffisamment munie en projectiles de dimension pour intimider quiconque faiblirait dans le combat communautaire du côté de la droite flamande.

Face à cette Flandre ardente et conquérante, voyez nos partis divisés, frileux, incapables de penser autrement que belge. On lisait dans le *Standaard* du 8 juin qu'il y a deux pays dans le royaume. Ne nous consolons pas en disant, comme il est écrit quelque part, qu'une maison divisée contre elle-même ne peut survivre. L'agresseur peut surgir de partout dans Bruxelles et le pays wallon ouverts à tous les vents, béants à toutes les sottises lénifiantes. Tiendra-t-on sur BHV ? De son propre aveu, M. Louis Michel, que 300.000 gogos ont gratifié de leur voix de préférence, n'a pas le sommeil troublé par la question. Tiendra-t-on sur la Sécurité sociale qui nous procure encore quelques transferts ? M. Di Rupo jure que oui, mais clame dans le même souffle qu'il faut sauver la Belgique. Or, il ne peut sauver celle-ci sans céder sur celle-là. Jusqu'à quel point ? Ce ne sera pas à la marge, qu'il en soit assuré. Au fond, d'ailleurs, le nœud gordien qui nous étrangle se noue comme ceci : les francophones veulent garder une Belgique modelée d'une façon qui exaspère la majorité flamande. Ils se condamnent dès lors à en payer un prix de plus en plus élevé, dans l'espoir d'apaiser jamais le moloch nordiste qui se promet encore une énorme curée à Bruxelles avant de briser ce qui reste de vaisselle commune. En attendant, le destin que nous ménage l'illusion belge est celui d'une population vassale et grugée, agrippée, dents claquantes, à un État de plus en plus symbolique.

>>>

Dans la configuration politique dessinée par les élections du 7 juin, je ne me hasarderai pas à situer le point à partir duquel nos dirigeants auront le courage d'une rupture. D'aucuns me disent même douter que ce point soit quelque part. Mais je refuse d'imaginer que notre collectivité française se laissera peu à peu annihiler par les forces de l'erreur et la veulerie de l'abandon. Il y aura un sursaut. Nous sortirons de la Belgique et nous exciserons du même coup le chancre mortifère qui dévore notre énergie et dévitalise notre fierté. Peut-être alors arriverons-nous à

transcender les querelles exclusivement économiques de nos débats publics, non certes pour oublier les nécessités productives et les besoins sociaux, mais pour embellir nos vies d'une finalité qui peut aussi bien s'appeler un idéal partagé par tous. Tant il est vrai que l'homme ne vit pas seulement de pain, il faut réenchanter la réalité du monde. Cela passe pour nous par un projet authentiquement national. La Flandre nous en montre les vertus. Apprenons au moins d'elle la recette de ses victoires.

Jacques Rogissart

La situation politique au jour le jour

16 avril — Rentrés la veille, par la petite porte de l'aéroport de Bruxelles, de leur coûteux voyage aux USA, les 7 membres du bureau du Parlement wallon donnent des explications tantôt confuses, tantôt ridicules sur leur équipée. M. José Happart, qui dirigeait la délégation, continue de soutenir qu'il en rapporte des informations substantielles sur le fonctionnement du fédéralisme américain (on en voit tout de suite l'utilité pour la Wallonie, outre le fait qu'on peut les acquérir à bon marché avec un minimum de recherche !). D'habitude plus ingénieux, l'expert en magouilles qu'est M. Jean-Claude Van Cauwenberghe (pas candidat le 7 juin) plaide qu'on a toujours fait comme ça : exactement ce que disaient les pourris de son régime carolorégien. Le pire, c'est que c'est vrai et c'est justement ce qu'il faut changer, tous les partis en sont maintenant d'accord. Le démocrate-humaniste René Thisse ose reprocher à son chef de groupe Michel de Lamotte d'avoir blâmé le voyage. Un seul, le libéral Jean-Pierre Dardenne avoue que l'expédition était une erreur et regrette d'en avoir été.

À côté d'autres vices du Système, l'affaire peut sembler dérisoire. Son importance politique réside dans la colère de l'opinion publique, déjà très montée contre le monde politique. M. Happart, qui déclare "assumer", dépose un projet de règlement draconien pour empêcher une réédition du scandale. Un peu tard.

17 avril — Suite de l'affaire : M. Di Rupo fulmine contre M. Van Cauwenberghe dans les journaux du groupe Sud Press : "il est à côté de la plaque (...) il n'a pas d'éthique, ni d'humilité", etc., etc. Bien. Mais il épargne M. Happart qui dit à peu près la même chose que son ami et prétend même renchérir dans la bonne conscience.

Dame, l'ancien résistant fouronnais amène beaucoup de voix au PS, tandis que le maire déchu de Charleroi n'est plus candidat. Mais non, dit-on au boulevard de l'Empereur : le président n'obéit qu'à l'éthique. Pensez ce que vous voulez !

Décidément, le périple américain suscite des remous que l'on n'attendait pas. Le MR, le PS et le CDH se sentent obligés de s'en prendre... à Ecolo qui avait refusé, lui, d'offrir le voyage à l'un des siens et qui va certainement tirer un bénéfice de sa vertu. C'est peut-être de bonne guerre politicienne, mais voilà, la crise a changé la donne ! Elle accroît les souffrances de nombreux Wallons à un point tel que l'étalage des privilèges des barons du Système provoque leur fureur.

18 avril — *Le Soir* ouvre longuement ses colonnes à 2 professeurs flamands : M. Philippe Van Parijs (Flamand déguisé en francophone) et Paul De Grauwe (économiste à la KUL). Observant que la classe politique est en panne de pensée, ils veulent créer autour d'eux un collège d'intellectuels de haut niveau qui proposeraient des solutions aux grands problèmes de la société. L'idée de base n'est pas mauvaise, mais les francophones ont intérêt à se méfier. Tous deux appartiennent à la mouvance flamande la plus dangereuse qui soit : celle qui veut conserver la Belgique, en y injectant le maximum de points de vue thiois — surtout, bien entendu, à Bruxelles. D'autre part, M. Van Parijs est un propagandiste du tout-à-l'anglais, on comprend pourquoi l'initiative s'appelle d'ailleurs *Rethinking Belgium* (repenser la Belgique), histoire de désinformer l'opinion internationale.

19 avril — M. Happart en remet une couche. À l'émission *Mise au point*

(RTBF), il maintient que son voyage américain était utile à la Wallonie et estime même que lui et ses compagnons de bordée n'ont pas à en rembourser les frais, puisqu'ils ont respecté les règles existantes et fait ce qui s'est toujours fait. Et de renvoyer sa propre facture au PS avec une narzarde à M. Di Rupo qui, selon lui, s'est laissé entraîné par la panique ambiante.

20 avril — Ecolo n'est plus en reste vis-à-vis des partis traditionnels pour ce qui est de l'appétit de portefeuilles. Sa figure de proue Jean-Michel Javaux pose clairement sa candidature au pouvoir, avec 10 priorités qui, dites un peu vite, ressemblent beaucoup à de pieuses généralités. Les sondages lui mettent du vent dans les voiles. Elle n'est pas belle, la vie ? La FGTB s'est refroidie par rapport au PS. Sa secrétaire générale a refusé de figurer sur une des listes de celui-ci et ne perd pas une occasion de dire qu'on peut voter à gauche autrement qu'en votant socialiste.

22 avril — Avec une belle audace, le MR se dit en rupture avec le Système... dont il est un des piliers. Il dénonce la mauvaise gouvernance de la Wallonie et la présomption d'une classe politique "persuadée qu'elle peut tout décider" (*dixit*, l'auriez-vous cru, M. Reynders). Une commission du Parlement wallon établit un règlement spartiate pour les missions à l'étranger. De ce côté-là, du moins, il ne devrait plus y avoir d'abus.

23 avril — Les déclarations de M. Yves Leterme au journal suisse *Le Temps* font un certain bruit. Il avoue une fois de plus son envie de revenir au pouvoir, mais pas avant les élections de 2011. M. Van Rompuy en est-il rassuré pour autant ? Probablement pas. >>>

25 avril — Réunis en congrès à Rocourt, le CDh lance sa campagne électorale. Mme Joëlle Milquet lui fournit le slogan : il faut une révolution humaniste ! Ce parti, comme son ancêtre le PSC, a l'art de poser de beaux couvercles sur des boîtes vides. Cette fois encore, ce qu'il propose a quelque chose d'irréel, dans un discours de patronage. On dirait que la crise financière n'est que conjoncturelle et que l'État belge est aussi revigoré qu'aux premiers jours du fédéralisme. Retenez cependant quelque chose de plus concret : la simplification des institutions francophones.

Congrès du CD&V à Gand. Il maintient ses exigences communautaires.

26 avril — *Toernee general* pour la dizaine d'organisations qui ont réclamé les États généraux de Bruxelles. Leur document final flaire à plein nez la nostalgie unitariste. Et pour le ravissement des participants flamands, on insiste sur la multiculturalité, la bilinguisation fusionnelle de l'enseignement, le devenir européen... tout ce qui relègue dans la pénombre le fait que la ville est francophone à plus de 90%.

Congrès du FDF. Candidat unique, M. Maingain est réélu à la présidence du parti. Il se pose en défenseur des services publics, face au PS qui les démolit. Mais le MR n'est-il pour rien dans leur dégingue ?

1er mai — Discours rituel de la fête du travail, mis cette année, c'est bien le moins, à la sauce de la crise financière. Les dirigeants du PS crient haro sur le libéralisme et réclament de l'Europe plus d'attention au social — que n'ont-ils agi plus tôt en conséquence ! Ceux du MR tempêtent contre ceux que M. Michel appelle "les héritiers honteux du marxisme". Bref, la pêche aux voix dans les clientèles traditionnelles, de plus en plus difficiles à émouvoir. Le CDh, lui, préfère rester dans la vague avec le slogan de la "révolution humaniste".

30 avril — Ecolo, en congrès à Charleroi, veut une "révolution verte". Pas de panique ! Il énonce des idées assez raisonnables, mais qui sont désormais le bien commun de tous les partis et dont, comme par le passé, la réalisation se fera attendre. Rien de concret sur le communautaire qui gêne les schémas de pensée de nos réformateurs-jardiniers. Mais une

confirmation de quelque chose d'important pour le futur : Ecolo n'est plus abonné à l'alliance avec le PS ; il se réserve de choisir ses partenaires d'une façon qui lui ouvre les portes du pouvoir. Tous les mêmes, les politiciens ? On voudrait répondre non, mais... Après tout, c'est le Système qu'il faut changer, cela devrait améliorer les hommes.

5-6 mai — *Le Soir* et la RTBF publient les résultats d'une enquête sur les sentiments réciproques que se portent Wallons et Bruxellois. Ce n'est rien de plus qu'un sondage et cela vaut donc autant. Il en ressort tout de même deux réalités : les deux collectivités francophones ont bonne estime l'une de l'autre et, dans les deux, une forte majorité juge plus utile d'apprendre l'anglais que le néerlandais. Ce dernier point chagrine fort l'unitariste rédactrice en chef du *Soir*. Ses collègues de la presse flamande sont également piqués qu'vif, comme s'ils étaient, eux, des propagandistes du français en Flandre.

Il paraît aussi que beaucoup de Bruxellois souhaitent pour leur ville un statut de district européen. A-t-on expliqué aux sondés ce que cela signifierait en perte d'autonomie et en défrancisation linguistique ?

10 mai — Au cours de sa journée des familles dans le parc d'attractions de *Bobbejaanland*, le CD&V exige la révision du régime des allocations familiales afin que la Flandre puisse augmenter les siennes.

12 mai — C'est encore un abus qui provoque la démission du ministre régional de l'Action sociale et de la Santé Didier Donfut, épinglé par *La Libre Belgique*. À la tête de son bureau IDEE dont il est le seul actionnaire, ce damné de la terre se faisait richement rémunérer pour son activité de consultation. Il opérait auprès des intercommunales mixtes IEH et IGH du secteur énergétique (il en est un bon spécialiste) et de la holding financière SOCOFE.

Aucune loi ne l'interdit, mais comme ministre, il frôlait le conflit d'intérêts et ses factures salées font problème. Il plaide que tous les partis francophones étaient ou auraient dû être au courant, puisque représentés dans les conseils d'administration concernés. Le fait est que tous le lâchent, y compris le sien dont le comité d'audit n'a rien vu venir... ou rien voulu voir. Il

se retire de la liste électorale socialiste et dépose son écharpe de maire de Frameries.

ET QUOI, DONFUT ?



Ce n'est pas un scandale à la mesure de ceux de Charleroi ou de Huy, puisque M. Donfut n'a, semble-t-il, enfreint aucune loi. Mais cela tombe très mal pour le PS à 4 semaines du scrutin. C'est en tout cas une preuve de plus que le président Di Rupo n'arrive pas à effectuer l'assainissement promis.

13 mai — M. Di Rupo reconnaît avoir été au courant de la situation de M. Donfut, averti qu'il était par un échevin socialiste de Coffontaine, par ailleurs en rupture de ban avec le PS. Mais le comité d'audit avait pourtant rassuré le président.

M. Donfut réapparaît sur la liste électorale qu'il avait désertée : une partie de ses coéquipiers a voulu le garder. On assure, au "boulevard", qu'il ne siègera pas s'il est élu.

Le ministre-président Rudy Demotte prend une mesure radicale : il sera interdit aux membres de son gouvernement d'avoir une autre rémunération que celle afférente à leur portefeuille. Ainsi avait-il réglé, avec la même louable énergie, le cas douteux du partage des rôles entre les Daerden père et fils au travers du bureau d'études du second.

Les jours suivants — Les coups bas s'échangent en rase-mottes. M. Di Rupo a présidé l'intercommunale IEH. Il savait donc ce que M. Donfut y faisait et combien il se faisait payer. Il nie. Encore l'histoire hindoue des trois petits singes ? Mais voici M. Olivier Chastel (MR), le chevalier blanc de Charleroi, sur la selle : il a subventionné une asbl libérale culturelle, présidée par son demi-frère, quand il était ministre des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel. Lui ne nie pas, mais fait valoir qu'il en a gâté bien d'autres, émanant d'autres partis.

16 mai — Allez, la campagne électorale s'anime un peu. Au cours du congrès du MR à Mons, M. Reynders déclare que les dirigeants socialistes sont "infréquentables" et qu'il faudra les écarter pour "changer en profondeur la Région wallonne". Diantre ! Avec une belle virilité, Mme Onkelinx, saisie "d'un sentiment de nausée, de dégoût", exige une "clarification" de ce qui est pourtant très clair. Faute de quoi elle ne restera pas "une seconde de plus" au gouvernement fédéral !

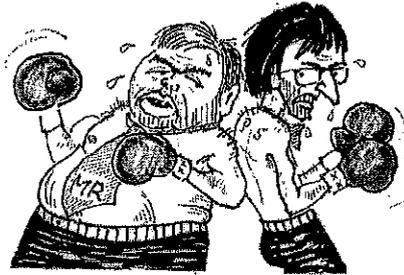
17 mai — Congrès du RWF à Namur. Gros succès de foule et bonnes démonstrations du danger de rester belges. Mais silence des grands médias, si prompts à rendre compte de la moindre manifestation en faveur des sans-papiers. Congrès du CDh à Monceau-sur-Sambre. Mme Milquet proclame que son parti n'entrera pas dans un gouvernement qui n'appliquera pas rigoureusement des règles d'éthique. À tenir et à voir.

18 mai — M. Reynders confirme ses propos désobligeants sur le PS. On attend toujours la démission de Mme Onkelinx. Nouvelle tuile pour le PS. Un de ses dirigeants montois, l'échevin Richard Biefnot est inculpé de téléchargement et de diffusion d'images pédopornographiques. Il est aussitôt exclu et prié de rendre ses mandats.

19 mai — Avec l'aide matérielle de Woluwé-St-Lambert (dont le maire est M. Maingain), les bourgmestres de Linkebeek, Wezembeek-Oppem et de Crainhem envoient les convocations électorales en français à leurs administrés francophones. C'est conforme à la loi fédérale, mais pas à la flamande. Nouvelle colère donc du gouvernement nordiste qui laisse cependant le soin des repréailles à l'équipe de l'après-7 juin. La sœur de M. Reynders affirme son soutien au MR sur Facebook en tenue de procureur du roi de Liège. On verra encore parler après cela de la séparation des pouvoirs !

23 mai — Mme Milquet rompt le cordon ombilical avec le PS. Elle déclare à *La Libre* et à la RTBF que le CDh n'est pas "scotché" (*sic*) au parti de l'empereur du boulevard. En fait, "il n'a pas de partenaire privilégié".

27 mai — Enfin un peu d'animation dans la campagne. Confronté à M. Reynders dans l'émission *Huis clos* (RTBF), M. Di Rupo exclut mâlement toute alliance régionale avec le MR au motif que celui-ci veut mener une politique antisociale et anti-services publics. Il cherchera des alliances avec les "progressistes". Il faudrait savoir lesquels : Ecolo se rapproche des libéraux et le CDh fait le trottoir en attendant le client le plus offrant...



Le président libéral n'est pas en reste. Il flétrit la "malgouvernance" du PS, daube sur le désordre qu'il a introduit dans les écoles et rappelle ses scandales. Bref, il ne voit pas comment on pourrait redresser Bruxelles et la Wallonie avec lui et ne croit même pas qu'il puisse se réformer. Du calme ! Ces coups de gueule à quelques jours du scrutin font partie des représentations du cirque politique. Les deux hommes ne s'aiment pas, c'est sûr, mais leur avidité paranoïaque du pouvoir l'emportera sur tout autre sentiment. Si le verdict des urnes les oblige à s'entendre, ils s'entendront. Tenez, que reste-t-il de l'ultimatum de Mme Onkelinx à M. Reynders ? Et certains s'étonnent encore de la désaffection des citoyens pour ses facéties... Il n'empêche que la probabilité d'élections législatives anticipées grandit.

29-30 mai — MM. Reynders et Di Rupo font un ultime effort pour placer le débat électoral sur le clivage droite-gauche qui est la base de leur fond de commerce. Le premier proclame dans *Le Vif/L'Express* (25.05) que sa priorité est d'écarter du pouvoir la coalition PS-CDh. Le second prophétise sombrement "un bain de sang social" si le MR l'emporte.

31 mai — Tandis que le PS, en proie à l'urticaire belge propagé par son président, blâme comme une provocation inutile envers les Flamands l'envoi des convocations électorales en français dans la périphérie bruxel-

oise grâce à l'aide de M. Maingain, M. Reynders approuve hautement celui-ci.

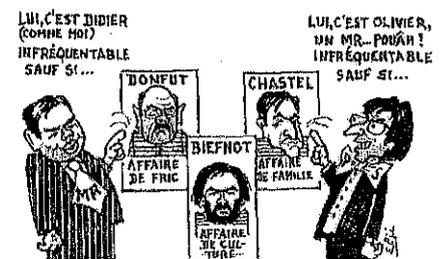
2 juin — Le FDF peut revendiquer un nouveau succès. Son bourgmestre non nommé de Linkebeek et sa tête de liste de l'Union des Francophones de la périphérie bruxelloise font condamner par le tribunal de première instance de Bruxelles la ville de Hal dont le collège avait interdit l'affichage électoral en français. Réaction immédiate du bourgmestre : il fait retirer les panneaux ! Encore une affaire gênante pour le PS. Oh, pas bien grande à côté de certaines autres, mais gênante, oui, surtout en période électorale. Le député-maire de Chapelle-lez-Herlainmont Patrick Moriau occupait un bureau de son hôtel de ville qu'il affectait à ses activités parlementaires, sans payer ni loyer, ni charges, le vilain. Il joue les étonnés et va "régulariser", comme il le dit pudiquement.

5 juin — Craignant l'éparpillement des voix en Flandre, M. Jean-Luc Dehaene recommande de ne pas voter pour les petites listes. C'est ce qui s'appelle de la charité bien ordonnée.

6 juin — Fin d'une campagne électorale languissante, à peine troublée par quelques éclats de voix. De débat de fond, point ou guère. Absence totale du thème communautaire du côté francophone : le réveil sera dur. L'Europe ? Tous les grands partis francophones sont europhiles et peu désireux de réveiller les chats qui dorment (croient-ils) en en parlant.

7 juin — Élections régionales et européennes. Commentaire par ailleurs dans cette revue. Pour ne pas y revenir, mentionnons ici la démission immédiate du président du *VLD* Bart Somers, au vu de la cinglante défaite de son parti. À souligner également l'élimination complète du Front national des Parlements régionaux et de celui de la Communauté française. Bon débarras !

(à suivre)





VU
DE
FLANDRE

15 juin 2009

Les élus flamands du Parlement bruxel- lois au service de la Flandre, et non de Bruxelles

Il a déjà été question dans ces colonnes des thèses développées par un certain nombre de Bruxellois, parmi lesquels des Bruxellois flamands, comme le professeur Van Parijs : Bruxelles étant une ville multiculturelle, où plus de la moitié des habitants sont d'origine étrangère ou nés de familles d'immigrés, il faut tenir compte de cette réalité dans la réforme des institutions qui se prépare. Nous avons déjà eu l'occasion, dans un numéro précédent, de dire tout le mal que nous pensions de ces thèses, qui recèlent un poison mortel pour les francophones de Bruxelles : on comprendra aisément que, dans la perspective de son indépendance, la Flandre préfère que sa capitale soit perçue comme multiculturelle plutôt que comme francophone.

Dans *Le Soir* et *De Standaard* du 27 mai, Philippe Van Parijs appelle logiquement de ses vœux "la fin des partis ethniques à Bruxelles" : il plaide pour que soit supprimée l'interdiction d'y présenter des listes bilingues. Notons au passage qu'il se garde bien de prôner ce qui paraît être le corollaire naturel de sa proposition, à savoir la suppression du nombre de sièges garantis aux Flamands au parlement régional (17 sur 89) (1).

Le lendemain, dans *De Standaard*, le professeur Bart Maddens, politologue à la *KUL*, l'université flamande de Louvain, descend cette idée en flammes. Les arguments qu'il avance, et qui sont ceux de l'immense majorité du monde politique flamand, valent leur pesant d'or et devraient enlever leurs dernières illusions à ceux qui, contre toute raison, espèrent encore

le retour d'une Belgique unie et fraternelle.

Le professeur Maddens commence par rappeler les arguments de Philippe Van Parijs et de Pascal Smet, le ministre bruxellois (flamand) de la mobilité, partisan lui aussi de listes bilingues : *On connaît le refrain : la dualité institutionnelle entre francophones et néerlandophones ne correspond plus à la réalité sociale à Bruxelles. Elle est de plus en plus ressentie comme un carcan oppressant par un nombre croissant de citoyens et d'hommes et de femmes politiques, qui se sentent d'abord Bruxellois plutôt que Flamands ou francophones.*

Et de poursuivre : *Implicitement, Van Parijs et Smet partent du principe que la dualité des institutions bruxelloises a été conçue pour refléter la réalité sociale de Bruxelles. Il n'en est évidemment rien. (...) Cette dualité institutionnelle existe non parce qu'il y a une dualité sociale à Bruxelles, mais parce que Bruxelles est la capitale d'un pays dual.*

Le professeur Maddens se livre alors à un rappel historique. *Les partisans de listes bilingues veulent nous ramener 40 ans en arrière. En 1970, les Flamands ont obtenu un droit de veto au Conseil d'agglomération de Bruxelles. Mais, du fait que nombre de sièges flamands étaient occupés par des non-Flamands, élus sur des listes francophones, les garanties obtenues par la minorité flamande sont restées lettre morte. En 1989, les Flamands avaient appris la leçon (...) : ils ont exigé l'interdiction de listes bilingues. Il s'ensuit que les Flamands du Parlement de la région de Bruxelles-Capitale appartiennent à des partis flamands et sont donc le bras politique de ces partis à Bruxelles. Dans ce sens, les membres flamands du Parlement bruxellois ne représentent pas seulement les Flamands de Bruxelles, mais aussi la Communauté flamande au sens large, qui est co-actionnaire de la capitale.*

On ne saurait être plus clair.

Or, poursuit-il, beaucoup de néo-Bruxellois flamands comme Smet ou Van Parijs se sentent de plus en plus Bruxellois et de moins en moins Flamands. La tendance à renoncer à la dualité des institutions bruxelloises ira donc croissant, ce qui aura pour conséquence inévitable que la Flandre aura de moins en moins de prise

sur la politique de la Région bruxelloise.

Comme cela ne saurait se concevoir, le professeur se fait menaçant : *Mais il faut être bien conscient que, de cette manière, on retire une des pierres angulaires du compromis institutionnel belge. Car si la Flandre ne dispose plus d'un droit de veto à Bruxelles, pourquoi les francophones devraient-ils encore avoir un droit de veto en Belgique ? Ou comment la suppression des "partis ethniques" à Bruxelles pourrait nous rapprocher de la fin de Belgique.*

Ou, surtout, comment, en agitant le spectre de la fin de la Belgique, tuer dans l'œuf toute velléité francophone.

*
* *

La Flandre, plus nationaliste que Jamais

Le résultat des élections régionales et européennes du 7 juin en Flandre est clair : 37 Flamands sur cent ont voté pour le *Vlaams Belang*, la *NVA* ou la *Lijst Dedeker*, trois partis ouvertement séparatistes (ou confédéralistes, ce qui revient au même).

Dès le lundi matin, le rédacteur en chef du *Standaard* posait un diagnostic impitoyable : *Ainsi donc, au matin qui suit le 7 juin, la Belgique est deux pays différents : la Flandre, qui a voté sans ambiguïté au centre-droit et où les partis favorables à une réforme plus approfondie de l'État ont reçu un mandat clair de l'électeur, et, à côté, une Belgique francophone de gauche (...).*

Et de conclure : *Les élections ne portaient pas sur une réforme de l'État. Et pourtant, dès le lendemain, le dossier de la réforme institutionnelle et socio-économique dont la Belgique a tant besoin se retrouve au menu de tous les gouvernements de ce pays. Ou plutôt, des deux pays.*

*
*
*

Quelques jours plus tard, Bart Maddens, encore lui, se livre, dans un article intitulé *L'irrésistible ascension du nationalisme flamand*, à une analyse fort intéressante et, pour nous, réunionistes, pleine de promesses.

>>>

Il constate que le score de 37 % obtenu ce 7 juin par les partis ouvertement flamingsants est sans équivalent dans l'histoire de la Flandre. En 1939, le *Vlaams Nationaal Verbond*, alors à son apogée, ne récoltait que 15 % des voix. En 1971, la *Volksunie* culminait à 18,8 % et, en 2004, le *Vlaams Belang* obtenait 24,1 %, son meilleur résultat.

Depuis la Première Guerre mondiale (abstraction faite des années 40 et 50), une tendance domine dans l'histoire électorale de la Flandre : l'ascension continuelle des partis nationalistes flamands.

Certes, concède-t-il, c'est sans doute aller un peu vite en besogne que de simplement additionner les résultats des partis nationalistes, car ils ont des visions radicalement différentes de la société. *Mais, paradoxalement, c'est précisément cette diversité idéologique qui est l'une des clés du succès du nationalisme flamand*, comparable à un caméléon idéologique, qui s'adapte toujours à la tendance dominante de l'opinion.

Sa conclusion ne devrait pas rassurer les nostalgiques de la Belgique d'hier : *L'histoire nous apprend que le nationalisme flamand a toujours suivi un cours capricieux et imprévisible, et l'avenir ne devrait pas être différent. La seule constante est que ce courant, dans une configuration idéologique se modifiant sans cesse, devient de plus en plus fort. Le résultat est que les trois partis traditionnels ne peuvent plus contourner le nationalisme flamand qu'en s'alliant dans une tripartite classique, ouvrant ainsi la voie à un nouveau succès du nationalisme flamand lors du prochain scrutin. Encore un peu de patience : les 50 % sont en vue.*

J.-P. R.

(1) D'après le calcul effectué par Olivier Salomé dans son blog *Témoignages d'un francophone de Bruxelles*, dont on ne saurait trop recommander la lecture, cela signifie que, pour être élu, un candidat du groupe linguistique flamand doit, en théorie, récolter 2.914 voix, alors qu'un candidat francophone doit en obtenir 7.474, ce qui est une violation claire du suffrage universel.



ÉPINGLE DANS LA PRESSE

Les chaussettes à clous au boulot

Début avril, la presse relate que la Sûreté de l'État surveille 300 personnes dont plus de 100 politiques, notamment chez Écolo et *Groen !*, dangereux extrémistes, on en conviendra. Ce service ne fait que son devoir lorsqu'il tient à l'œil «*les racistes, les xénophobes, les anarchistes, les nationalistes et les totalitaires*» (*La Libre*, 06.04).

C'EST UN RATTACHISSE SUIVONS - LE !

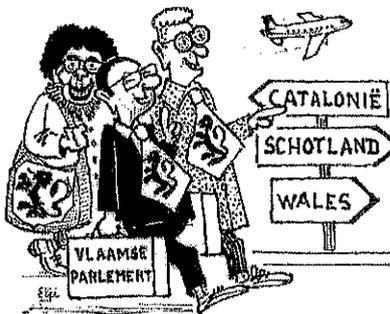


Et les rattachistes de tout poil ? Ils ne sont pas cités. Pourquoi ? Mystère, mais nul doute qu'ils sont aussi dans le collimateur de nos James Bond fédéraux !

Voyages parlementaires

L'émoi, suscité par la coûteuse randonnée californienne de 7 députés wallons (heureusement surveillés par leurs légittimes), a permis au Parlement flamand de rappeler — avec une satisfaction non dissimulée — que : «*un voyage tel que celui du bureau parlementaire wallon ne serait pas possible au Nord du pays*» (*La Libre*, 07.04). Pan sur le bec du coquelet wallon !

MAIS NOUS, C'EST SANS NOS MOITIÉS !



On apprend ainsi que, si 8 députés flamands sont allés à Barcelone en

janvier dernier, c'était pour répondre à l'aimable invitation du Parlement catalan. De plus, la commission de la Culture (flamande) «*s'est rendue en Écosse et au Pays de Galles*». Tiens, tiens ! La Catalogne, l'Écosse et le Pays de Galles ne sont-ce pas là des régions où le courant séparatiste est bien vivant ? Pur hasard sans doute dans le choix de nos "amis flamands". À leur conseiller encore : une petite visite, certes plus risquée, au Pays basque. Chiche ?

Propagande franco- phone verboten

À la fin d'avril, les colleurs d'affiches des partis francophones deviennent indésirables dans certaines communes flamandes de la périphérie bruxelloise. Pour les bourgmestres d'Affligem, d'Overijse, de Machelen, d'Hal, Opwijk, Merchtem, Beersel, Kapelle-op-den-Bos, Meise et de Ternat, toute propagande en français est interdite, car aucun francophone n'a le droit d'être élu en terre de Flandre au motif que l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde n'est pas (encore) scindé.

À Hal le 22 mai, des militants francophones sont agressés par des extrémistes flamands sous le regard impassible de la police locale. Le 3 juin, le tribunal de première instance de Bruxelles autorise l'affichage en français à Hall. Mieux vaut tard que jamais.

Police fédérale bientôt à la trappe ?

Curieux petit article que celui de Frédéric Delepierre (*Le Soir*, 24.04). Il commence comme suit : «*Qui veut la peau de la police intégrée ? Qui a intérêt à ce que la police fédérale telle qu'elle existe depuis 10 ans, soit tout bonnement désintégrée pour en revenir à une formule proche de celle qui existait auparavant ?*» Les ennuis judiciaires du commissaire général Fernand Koekelberg cacheraient-ils de noirs desseins ?

Toutes ces questions restent actuellement sans réponse. Selon F. Delepierre, le syndicat chrétien flamand soupçonne «*un agenda politique caché*», tandis que le député PS André Frédéric croit remarquer «*un pas (fait) vers la régionalisation des compétences locales et administratives de la police fédérale et le renvoi de son pilier judiciaire vers la magistrature*».

"Bon sang, mais c'est bien sûr", >>>

comme disait le commissaire Bourrel alias Raymond Souplex, la Flandre veut sa police à elle, rien qu'à elle ! Supposition gratuite ? Oui, mais plausible.

Le 11 mai, l'affaire tourne en eau de boudin pour l'accusateur, M^ossieu Karel De Gucht. Ce jour-là, en effet, le Conseil d'État innocente M. Fernand Koekelberg, estimant que l'accusation n'avait aucun fondement.

La menace vient du Nord



Au début de mai, Riemst, la commune flamande la plus proche de l'aéroport de Liège, intente une action en justice à la fois contre ledit aéroport, la Région wallonne, la Sowaer (Société wallonne des Aéroports) et la société TNT (courrier express). Riemst entend s'opposer non seulement à la construction d'un nouveau hangar et à l'aménagement d'une réserve de carburant, mais encore interdire l'activité de la tour de contrôle et la poursuite des travaux de l'allongement de la piste de décollage. Ajoutons encore que Riemst veut la suppression des vols de nuit ! La totale, quoi ! Autant dire vouloir la mort de l'aéroport tout entier. La réaction d'André Antoine (CDH), ministre wallon en charge des activités aéroportuaires de la Région wallonne, a été fulgurante : il a confié à *La Libre* (06.05) que, par sa plainte, Jan Peumans, député-bourgmestre de Riemst, avait déclaré la guerre à la Wallonie. Il y voit aussi une manœuvre électorale destinée à faire voter pour la NVA, parti républicain flamand présidé par Bart De Wever. Ce n'est pas faux. Allons, rien de tel qu'une bonne bagarre communautaire pour réveiller les politiciens wallons, ici les "humanistes" sociaux-chrétiens. Le 12 mai, on apprend que l'action en référé introduite par Riemst sera plaidée le 24 mars 2010 devant un tribunal liégeois, histoire de laisser les parties peaufiner paisiblement leurs

dossiers. D'ici là, *goede nacht, meheer Peumans* !

Mieux encore ...

Le 12 mai, on apprend que B Cargo, société de fret aérien, quitte Zaventem pour prendre pension à l'aéroport de Liège — pardon, à *Liege Airport* ! C'est l'actionnaire japonais Nippon Cargo Airlines qui l'a décidé au grand dam de son compère flamand PMV. Ici, B Cargo n'aura pas à craindre des amendes, a souligné, avec jubilation, José Happart, président de l'aéroport liégeois. Encore un clou dans la chaussure de Jan de Riemst.

Luminus passe à la France

Joan Condijs (*Le Soir*, 12.05) commente la nouvelle : SPE, c'est-à-dire Luminus (2^e électricien belge), est racheté par EDF (51% du capital). Où est le problème, direz-vous, puisqu'il s'agit d'un simple épisode d'une lutte de géants ? Non, c'est plus grave, se désole le journaliste, parce que le principal actionnaire d'EDF n'est autre que l'État français. L'horreur, quoi, lorsqu'on sait que le même possède déjà 40% du capital de GDF SUEZ ! La suite pour Joan : une lutte sans merci pour dominer le marché "belge" — ce qui, en passant, révèle l'impuissance du gouvernement fédéral. Et sa conclusion : «*la libéralisation des marchés (ndlr : d'ailleurs voulue par l'Europe) montre ses limites avec ce produit particulier qu'est l'électricité. Et les espoirs d'une concurrence effrénée, menant à une baisse des prix, paraissent vains et utopiques*». Vrai ou faux ? L'avenir nous l'apprendra.

Le joli mois de mai

... est décidément propice aux voyages diplomatiques. Ainsi, Dom Herman, Premier du riche Belghistan, a annoncé à Armid, Président du pauvre Afghanistan, qu'il allait doubler son aide.



En ces temps de purée financière, il est beau de voir que notre Belghistan vénéré sait encore se montrer généreux. Comme dit un proverbe sud-belghistanais : «*Qwand deûs pôves s'édèt, li bon Dju 'nè rèye !*».

Charel l'Irakien

Plein de la grandeur de la Belgique — pas celle qui s'évapore, comme il l'avait dit en 2002 —, M. Karel De Gucht, devenu entre-temps ministre de Sa Majesté, a pris son bâton de pèlerin pour arperter l'Irak. Pour y faire quoi ? demanderez-vous. Pour y fourguer le modèle fédéral à la belge ? Sans doute, mais aussi pour y faire des affaires, notamment au Kurdistan «*Flandre de l'Irak et région stable et prospère*» dicit *Le Soir* (28.05). En tout cas, c'est dans cette région du nord, coincée entre un Iran menaçant et une Turquie belliqueuse, que le voyage du souriant Karel s'est surtout déroulé. Tiens, *Le Soir* ne dit pas s'il avait emmené quelques industriels wallons dans ses bagages ?

J. Liénard



Solutions du jeu de la p.16 :

- 1 : A - B ;
- 2 : C ;
- 3 : A - B - C ;
- 4 : A - C ;
- 5 : A.

Wallonie-France

Rédaction :

49 B, av. C. de Gerlache, 4000 Liège
Tél. + fax: 04 253 26 47

Rédacteur en chef : Jacques LIÉNARD

Rédacteur en chef adjoint :

Jean-Sébastien JAMART

Secrétaire de rédaction :

Adrien LAURANT — tél. 085 51 25 52.

Composition et mise en page :

Monique WESMAEL

Trésorier: Jacques BONNIVERT

tél. 04 388 20 90.

Éditeur responsable :

Jacques-Yves CHARLIER,

34, rue de la Baume,

4470 St-Georges s/Meuse

Tél. + fax: 04 275 36 20

GSM: 0477 29 63 24.

Correspondant en France :

Pierre MÉLOT, Le Barsac, 07230 Payzac

Tél. 0033 (0) 4 75 39 99 32.

Avec la collaboration de

Mme Edwine FASTREZ ;

MM. Pierre BERTRAND, CHANTECLER,

Cédric CHOPIN, Jacques DEHAES,

Marc DE MIDDELEER, Guy DENIS,

François DETIF, Jean DUFRANE,

Paul DURIEUX, Roland FERRIER,

Joël GOFFIN, Jean-Sébastien JAMART,

Daniël JOZIC, Michel LEMMENS,

Michel MARTENS, Pierre MÉLOT,

OCULUS, André PATRIS,

Marc PHILIPPE, Georges RÉGIBEAU,

Jacques ROGISSART, Jean-Paul ROOS,

Eric SMETS, Marc SUTTON,

René SWENNEN, Claude THAYSE.

Sous le parrainage de

MM. Pierre BERTRAND,

sénateur honoraire,

Robert COLLIGNON,

ancien président du Parlement wallon,

Philippe DETROZ, professeur;

Albert SALON,

ancien ambassadeur de France

président du Forum francophone

international (FFI)

et de l'avenir de la langue française,

Dr Jean-Pierre LEVECQ, ancien député,

André PATRIS, directeur honoraire de la

Maison de la Francité,

Roger PINON,

professeur d'école normale e.r.,

Me René SWENNEN, écrivain et avocat

aux barreaux de Liège et de Paris.

Partisans du retour de la Wallonie à la France, faites de votre position convaincue une attitude convaincante!

Deux formules sont à votre disposition pour propager cette solution d'avenir:

* sur simple demande adressée au rédacteur en chef (coordonnées ci-contre), vous recevrez gratuitement d'anciens numéros de *Wallonie-France* (dans la limite des stocks encore disponibles).

* vous pouvez vous abonner à l'essai (ou offrir un abonnement à un proche, un ami pour quelques mois à titre de cadeau). Il vous suffit de remplir le bulletin de commande ci-dessous (à détacher, photocopier ou recopier)

Je soussigné:

rue n°

code postal. localité.

prie l'éditeur responsable de *Wallonie-France* de faire bénéficier d'un abonnement de 6 mois la personne dont le nom suit,

Mme, Mlle, M.

rue n°

code postal. localité.

pendant 6 mois (3 numéros) à partir du mois du n°

Je verse la somme de faveur de 6 euros (3 numéros) sur le compte bancaire n° 068-227198376 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff.

Pour la France, paiement par chèque en précisant bien nom et adresse au trésorier (coordonnées ci-dessous).

Je désire (Je ne désire pas)* que mon identité soit communiquée au destinataire de cet abonnement cadeau.

* Biffer les mentions inutiles.

Date: Signature:

Abonnement

| | Belgique | France et Europe |
|--------------------|-------------|------------------|
| simple | 17,00 euros | 19,50 euros |
| soutien: | 22,00 euros | 24,50 euros |
| étudiant, chômeur: | 8,00 euros | 10,50 euros |

À verser au compte 068-2271983-76 de *Wallonie-France* à 4130 Tilff

Pour la France, au compte Dexia banque sa, avenue Laboulle 37 à B 4130 Tilff IBAN BE 91-0682-2719-8376 / code SWIFT (=BIC) : GKCC BEBB de *Wallonie-France*, 14, rue des Aubépines, B 4130 Tilff